

ANNUAIRE
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL
POUR
L'ANNÉE ACADÉMIQUE
1872-73

Numéro 16.

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET C^{ie}
1872

UNIVERSITÉ DE LAVAL

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1900-1901

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1872-73.

Septembre.

1 DIMANCHE.

2 Lundi.

3 Mardi.

4 Mercredi.

5 Jeudi.

6 Vendredi.

7 Samedi.

8 DIMANCHE.

9 Lundi.

10 Mardi.

11 Mercredi.

12 Jeudi.

13 Vendredi.

14 Samedi.

15 DIMANCHE.

16 Lundi.

17 Mardi.

18 Mercredi.

19 Jeudi.

20 Vendredi.

21 Samedi.

22 DIMANCHE.

23 Lundi.

24 Mardi.

25 Mercredi.

26 Jeudi.

27 Vendredi.

28 Samedi.

29 DIMANCHE.

30 Lundi.

} Examen pour le B.
de Arts et l'Inscrip-
tion.

1 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.—Second incendie du Séminaire, 1705.

2 Mercredi.

3 Jeudi.

4 Vendredi.

5 Samedi.

6 DIMANCHE.

7 Lundi.

8 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.

9 Mercredi.—Ouverture du Petit Séminaire, 1668.

10 Jeudi.

11 Vendredi.

12 Samedi.

13 DIMANCHE.

14 Lundi.

15 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.

16 Mercredi.

17 Jeudi.

18 Vendredi.

19 Samedi.

20 DIMANCHE.

21 Lundi.

22 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.

23 Mercredi.

24 Jeudi.

25 Vendredi.

26 Samedi.

27 DIMANCHE.

28 Lundi.

29 Mardi.

30 Mercredi.

31 Jeudi.—Jeûne.

◆ **Novembre.**

- 1 Vendredi.—TOUSSAINT.—Fête d'obligation.
- 2 Samedi.—Commemoration des Morts.
- 3 DIMANCHE.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 6 Mercredi.
- 7 Jeudi.
- 8 Vendredi.
- 9 Samedi.
- 10 DIMANCHE.
- 11 Lundi.
- 12 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 13 Mercredi.
- 14 Jeudi.
- 15 Vendredi.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
- 16 Samedi.
- 17 DIMANCHE.
- 18 Lundi.
- 19 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 20 Mercredi.
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.
- 23 Samedi.
- 24 DIMANCHE.
- 25 Lundi.
- 26 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 27 Mercredi.
- 28 Jeudi.
- 29 Vendredi.
- 30 Samedi.

Décembre.

- 1 DIMANCHE.—I de l'AVENT.
- 2 Lundi.
- 3 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 4 Mercredi.—Jeûne.
- 5 Jeudi.
- 6 Vendredi.—Jeûne.
- 7 Samedi.
- 8 DIMANCHE.—LEMACULÉ CONCEPTION.—Fête de l'Université.—
Charte de l'Université octroyée par S. M. Vic-
toria I, 1852.—Consécration de Mgr. de Laval,
1638.
- 9 Lundi.
- 10 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 11 Mercredi.—Jeûne.
- 12 Jeudi.
- 13 Vendredi.—Jeûne.
- 14 Samedi.
- 15 DIMANCHE.
- 16 Lundi.
- 17 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 18 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 19 Jeudi.
- 20 Vendredi.—Quatre-Temps.—Exomens dans toutes les facultés.
- 21 Samedi.—Quatre-Temps.
- 22 DIMANCHE.
- 23 Lundi.
- 24 Mardi.—Jeûne.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 25 Mercredi.—NOËL.
- 26 Jeudi.—Vacances de Noël.
- 27 Vendredi.
- 28 Samedi.
- 29 DIMANCHE.—Fête patronale du Recteur.
- 30 Lundi.
- 31 Mardi.

1873.

Janvier.

- 1 Mercredi.—CIRCONCISION.—Fête d'obligation.
- 2 Jeudi.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.
- 5 DIMANCHE.
- 6 Lundi.—ÉPIPHANIE.—Fête d'obligation.
- 7 Mardi.—Entrée des pensionnaires.—Assemblée de la faculté de [Droit].
- 8 Mercredi.—Commencement du second terme.
- 9 Jeudi.
- 10 Vendredi.
- 11 Samedi.
- 12 DIMANCHE.
- 13 Lundi.
- 14 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 15 Mercredi.
- 16 Jeudi.
- 17 Vendredi.
- 18 Samedi.
- 19 DIMANCHE.
- 20 Lundi.
- 21 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 22 Mercredi.
- 23 Jeudi.
- 24 Vendredi.
- 25 Samedi.
- 26 DIMANCHE.
- 27 Lundi.
- 28 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 29 Mercredi.—St. François de Sales.
- 30 Jeudi.
- 31 Vendredi.

Février.

- 1 Samedi.
- 2 DIMANCHE.
- 3 Lundi.
- 4 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 5 Mercredi.
- 6 Jeudi.
- 7 Vendredi.
- 8 Samedi.
- 9 DIMANCHE.
- 10 Lundi.
- 11 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 12 Mercredi.
- 13 Jeudi.
- 14 Vendredi.
- 15 Samedi.
- 16 DIMANCHE.
- 17 Lundi.
- 18 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 19 Mercredi.
- 20 Jeudi.
- 21 Vendredi.
- 22 Samedi.
- 23 DIMANCHE.
- 24 Lundi.
- 25 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 26 Mercredi.—LUS CENDRES.
- 27 Jeudi.
- 28 Vendredi.

Mars.

Avril.

- | | |
|---|--|
| <p>1 Samedi.
2 DIMANCHE.
3 Lundi.
4 Mardi.—<i>Assemblée de la faculté de Droit.</i>
5 Mercredi.—<i>Quatre-Temps.</i>
6 Jeudi.
7 Vendredi.—<i>Quatre-Temps.</i>
8 Samedi.—<i>Quatre-Temps.</i>
9 DIMANCHE.
10 Lundi.
11 Mardi.—<i>Assemblée du conseil universitaire.</i>
12 Mercredi.
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.
16 DIMANCHE.
17 Lundi.
18 Mardi.—<i>Assemblée de la faculté de Médecine.</i>
19 Mercredi.—<i>Consécration de Mgr. Taschereau, Vicaire de l'Université.</i>
20 Jeudi.
21 Vendredi.
22 Samedi.
23 DIMANCHE.
24 Lundi.
25 Mardi.—<i>ANNONCIATION. — Fête d'obligation. — Incendie du Grand Séminaire, 1865.</i>
26 Mercredi.—<i>Mandement de Mgr. de Laval pour l'établissement du Séminaire de Québec, 1663.</i>
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 DIMANCHE.
31 Lundi.</p> | <p>1 Mardi.—<i>Assemblée de la faculté de Droit.</i>
2 Mercredi.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 DIMANCHE.
7 Lundi.—<i>Examens.</i>
8 Mardi.—<i>Assemblée du conseil universitaire.</i>
9 Mercredi.
10 Jeudi.—<i>Emplacement du Séminaire acheté, 1686.</i>
11 Vendredi.
12 Samedi.—<i>Mgr. de Laval donne tous ses biens au Séminaire, 1680.—Découverture de l'Amérique par Colomb, 1492.</i>
13 DIMANCHE.—<i>PAQUES.</i>
14 Lundi.—<i>Vacances de Pâques.</i>
15 Mardi.—<i>Assemblée de la faculté de Médecine.</i>
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 DIMANCHE.
21 Lundi.—<i>Entrée des pensionnaires.</i>
22 Mardi.—<i>Assemblée de la faculté des Arts.—Commencement du troisième terme.</i>
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 DIMANCHE.—<i>SAINTE-FAMILLE.</i>
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi.—<i>Naissance de Mgr. de Laval, 1622.</i></p> |
|---|--|

Maï.

- 1 Jeudi.
- 2 Vendredi.
- 3 Samedi.
- 4 DIMANCHE.—Mort de M. L.-J. Casault, premier recteur de l'Université, 1862.
- 5 Lundi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 6 Mardi.—Mort de Mgr. de Laval, 1708.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 7 Mercredi.
- 8 Jeudi.
- 9 Vendredi.
- 10 Samedi.
- 11 DIMANCHE.
- 12 Lundi.
- 13 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 14 Mercredi.
- 15 Jeudi.
- 16 Vendredi.
- 17 Samedi.
- 18 DIMANCHE.
- 19 Lundi.
- 20 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 21 Mercredi.
- 22 Jeudi.—ASCENSION.—Fête d'obligation.
- 23 Vendredi.
- 24 Samedi.—Naissance de la Reine, 1819.
- 25 DIMANCHE.
- 26 Lundi.
- 27 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 28 Mercredi.
- 29 Jeudi.
- 30 Vendredi.
- 31 Samedi.—Jeûne.

Juin.

- 1 DIMANCHE.—PENTECÔTE.
- 2 Lundi.
- 3 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 4 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 5 Jeudi.
- 6 Vendredi.—Quatre-Temps.
- 7 Samedi.—Quatre-Temps.
- 8 DIMANCHE.—SAINTE-TRINITÉ.
- 9 Lundi.
- 10 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 11 Mercredi.
- 12 Jeudi.—FÊTE-DIEU.—Fête d'obligation.
- 13 Vendredi.
- 14 Samedi.
- 15 DIMANCHE.
- 16 Lundi.—Arrivée de Mgr. de Laval à Québec, 1659.
- 17 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.—Election de Pio IX, 1846.
- 18 Mercredi.
- 19 Jeudi.
- 20 Vendredi.—Victoria, reine d'Angleterre, 1837.
- 21 Samedi.—Couronnement de Pio IX, 1846.
- 22 DIMANCHE.
- 23 Lundi.
- 24 Mardi.—St. Jean-Baptiste.
- 25 Mercredi.—Première messe à Québec, 1615.
- 26 Jeudi.
- 27 Vendredi.
- 28 Samedi.—Jeûne.—Couronnement de la Reine, 1837.
- 29 DIMANCHE.—SS. PIERRE ET PAUL.
- 30 Lundi.

Juillet.

1 Mardi.—Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.

2 Mercredi.

3 Jeudi.—ChAMPLAIN fonde Québec, 1608.

4 Vendredi.

5 Samedi.

6 DIMANCHE.

7 Lundi.

8 Mardi.

9 Mercredi.

10 Jeudi.

11 Vendredi.

12 Samedi.

13 DIMANCHE.—DÉDICAOE.

14 Lundi.

15 Mardi.

16 Mercredi.

17 Jeudi.

18 Vendredi.

19 Samedi.

20 DIMANCHE.

21 Lundi.

22 Mardi.

23 Mercredi.

24 Jeudi.

25 Vendredi.

26 Samedi.

27 DIMANCHE.

28 Lundi.

29 Mardi.

30 Mercredi.

31 Jeudi.

N. B.—La rentrée des facultés aura lieu mercredi, le 10 septembre 1873. Les pensionnaires doivent rentrer la veille. Un examen pour l'inscription et le Baccalauréat de Arts, se fera à la fin d'août.

Les cours commencent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : la fête du Recteur, la naissance de Mgr. de Laval, la naissance de la Reine, l'anniversaire du sacre ou de la translation et la fête patronale du Visiteur de l'Université, et la fête de saint Jean-Baptiste.

Août.

1 Vendredi.

2 Samedi.

3 DIMANCHE.

4 Lundi.

5 Mardi.

6 Mercredi.

7 Jeudi.

8 Vendredi.

9 Samedi.

10 DIMANCHE.

11 Lundi.—Fête patronale de Mgr. l'Archevêque, Visiteur de l'Université.

12 Mardi.

13 Mercredi.

14 Jeudi.

15 Vendredi.

16 Samedi.

17 DIMANCHE.—Solemnité de l'Assomption.

18 Lundi.

19 Mardi.

20 Mercredi.

21 Jeudi.

22 Vendredi.—Visite de S. A. R. le Prince de Galles à l'Université Laval, 1860.

23 Samedi.

24 DIMANCHE.

25 Lundi.

26 Mardi.

27 Mercredi.

28 Jeudi.

29 Vendredi.

30 Samedi.

31 DIMANCHE.

ANNÉE 1872-73.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

—

VISITEUR.

SA GRACE MGR. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

—

RECTEUR.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Supérieur du Séminaire de Québec.

—

MEMBRES DU CONSEIL.

M. LOUIS BEAUDET, Directeur du Séminaire.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. OVIDE BRUNET, Professeur à la Faculté des Arts.

L'honorable NAPOLÉON CASAULT, Professeur à la Faculté de Droit.

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer, Professeur à la Faculté de Droit.

ALFRED JACKSON, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, Directeur du Séminaire.

M. ADOLPHE-I.-I. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. CYRILLE-E. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. LOUIS-NAPOLÉON MAINGUI, Directeur du Séminaire.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Directeur du Séminaire.

M. BENJAMIN PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. PIERRE ROUSSEL, Directeur du Séminaire.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Professeur à la faculté de Droit.

SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

M. PIERRE ROUSSEL.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE.

Massier.

AUGUSTIN DIONNE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

DOYEN.

M. BENJAMIN PAQUET.

SECRÉTAIRE.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET.

PROFESSEURS.

- M. BENJAMIN PAQUET, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.
- M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.
- M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.
- M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur d'Écriture Sainte.
- M. PIERRE ROUSSEL, *Professeur titulaire*, Bachelier ès Arts ; Professeur de Théologie morale.
-

FACULTÉ DE DROIT.

DOYEN.

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer.

SECRETÉAIRE.

LUCIEN TURCOTTE, Écuyer.

PROFESSEURS.

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge de la Cour de Recorder de Québec ; Professeur de Droit civil—Résidence, 32 rue Saint-Louis, Haute-Ville.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil de la Reine ; Professeur de Procédure civile—Résidence, 42 rue Saint-Louis, Haute-Ville.

L'honorable NAPOLÉON CASALT, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit commercial et de Droit maritime.

CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Écuyer, *Professeur titulaire*, Licencié en Droit ; Professeur de Droit romain et de Droit administratif—Résidence, 3 rue du Parloir, Haute-Ville.

JAMES-GEORGE COLSTON, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit ; Professeur de Droit criminel—Résidence, 7 rue Sainte-Famille, Haute-Ville.

LUCIEN TURCOTTE, Écuyer, *Professeur agrégé*, Licencié en Droit ; Professeur du Cours d'Introduction au Droit civil—Résidence, 92 rue Saint-Jean, Faubourg Saint-Jean.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, *Professeur honoraire*, Docteur en Droit de la Faculté de Paris ; ancien Professeur de Droit romain à l'Université Laval.

Appariteur.

CHARLES DIONNE.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

—
DOYEN.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Ecuyer.

—
SECRÉTAIRE.

L.-J.-ALFRED SIMARD, Ecuyer.

—
PROFESSEURS.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts et Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu—Résidence, 27 rue Sainte-Ursule, Haute-Ville.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Membre correspondant de la Société d'Anthropologie de Paris, Membre honoraire de la Société d'Emulation de Louvain ; Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire, et de Clinique externe à l'Hôpital de la Marine—Résidence, 4 rue Sainte-Anne, Haute-Ville.

ALFRED JACKSON, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie, de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu, et de la Clinique des accouchements à l'Hôpital de la Marine—Résidence, 13 petite rue Sainte-Anne, Haute-Ville.

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive et topographique, et de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu—Résidence, 13 rue Sainte-Ursule, Haute-Ville.

FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, *Ecuyer, Professeur titulaire*, Docteur en Médecine et Maître ès Arts, Membre correspondant de la Société Médicale de Louvain ; Professeur de Médecine légale, de Toxicologie, d'Hygiène, d'Histologie, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu—Résidence, 11 rue Sainte-Anne, Haute-Ville.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, *Ecuyer, Professeur titulaire*, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Professeur de Physiologie—Résidence, Ottawa.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, *Ecuyer, Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie générale, du cours spécial de Maladies des yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces mêmes maladies au Dispensaire, et chargé du cours de Physiologie—Résidence, 18 rue Saint-Louis, Haute-Ville.

CHARLES VERGE, *Ecuyer, Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique générale—Résidence, 58 rue des Fossés, Faubourg Saint-Roch.

LAURENT CATELLIER, *Ecuyer, Professeur agrégé*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique—Résidence, Hôpital de la Marine.

—
Appariteur.

DAMASE FECTEAU.

FACULTÉ DES ARTS.

DOYEN.

M. M.-E. MÉTHOT.

SECRÉTAIRE.

M. LOUIS BEAUDET.

PROFESSEURS.

- M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Physique.
- M. OVIDE BRUNET, *Professeur titulaire*, Membre de l'Académie des Sciences de Philadelphie, de la Société Philosophique de la même ville, etc. ; Professeur de Botanique.
- M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature française.
- M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur d'Histoire.
- M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature latine.
- M. LOUIS BEAUDET, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature grecque.
- FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, *Ecuyer, Professeur agrégé*, Maître ès Arts et Docteur en Médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes ; Professeur de Chimie générale et de Chimie appliquée à l'industrie, à la métallurgie et à l'agriculture.
- M. OCTAVE AUDET, *Professeur agrégé*, Maître ès Arts ; Professeur d'Architecture.
- M. BENJAMIN PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts, et Docteur en Théologie ; Professeur de Droit naturel.
- M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique en rapport avec les personnes du monde.

- LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Docteur en Médecine ; Professeur de Zoologie et d'Anatomie et de Physiologie comparées.
- CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Licencié en Droit ; Professeur d'Economie politique.
- M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.
- M. LOUIS GAUTHIER, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Statistiques et de Géographie.
- LUCIEN TURCOTTE, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Licencié en Droit ; Professeur d'Histoire de la civilisation.
- M. LOUIS SANFAÇON, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts ; Professeur de Mathématiques et d'Astronomie.
- M. ADRIEN PAPINEAU, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts et Licencié en Théologie ; Professeur de Philosophie morale et intellectuelle.
- M. CLOVIS LAFLAMME, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts et Licencié en Théologie ; Professeur de Minéralogie et de Géologie.
- M. THOMAS-STERRY HUNT, *Professeur honoraire*, Docteur ès Sciences, Membre de la Société royale de Londres, de l'Académie américaine des Arts et des Sciences, de l'Imp. Acad. Leopold Caroli, de la Société Géologique de France, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ; ancien Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

Curateur du Musée Zoologique.

M. F.-X. BÉLANGER.

Elèves et Etudiants durant l'année 1871-72.

1^o FACULTÉ DE THÉOLOGIE. *

- MM. James Ballantyne, S. B., *Québec.*
 Louis-Philippe Beaulieu, *Québec.*
 F.-X. Bellay, *Québec.*
 Anastase Bernard, A. B., *Québec.*
 Thomas Bérubé, A. B., T. B., *Rimouski.*
 Adalbert Blanchet, *Québec.*
 Charles Bourque, A. B., *Québec.*
 Francis Broussard, *Arichat.*
 Richard-Alexander Brown, *Savannah, Ga.*
 Flavien-Edouard Casault, *Québec.*
 René Casgrain, L. L. B., T. B., *Québec.*
 François Cinq-Mars, S. B., *Québec.*
 C.-Z.-Alyre-L. Collet, L. B., *Québec.*
 Théodule Delagrave, L. B., *Québec.*
 Benjamin Demers, A. B., T. B., *Québec.*
 Charles Dessaint, *Québec.*
 L.-Anselme Déziel, L. B., *Québec.*
 Charles Duffus, *Kingston.*
 Joseph Dumas, S. B., *Québec.*
 Pierre Forgeron, *Arichat.*
 George-R. Fraser, *Québec.*
 Cléophas Gagnon, L. B., *Québec.*
 Félix Gendron, L. B., *Québec.*
 Pierre Genest, S. B., *Québec.*
 Apollinaire Gingras, L. B., *Québec.*
 Ovide Godin, *Québec.*
 Théophile Gonthier, L. B., *Québec.*
 David Gosselin, T. B., *Québec.*
 J.-Clovis Laflamme dit Kemner, A. B., T. L., *Québec.*
 Honoré Leclerc, T. B., *Québec.*
 Eleusippe Lemay, *Québec.*
 Darie-M. Lemieux, *Québec.*
 Lionel Lindsay, S. B., *Québec.*
 Edmond Marcoux, A. B., T. B., *Québec.*
 Cyrille-Alfred Marois, A. B., *Québec.*
 Lactance Mayrand, *Québec.*
 Rodrick McDonald, *Arichat.*
 A. McGilvray, *Arichat.*
 Daniel McIntosh, T. B., *Arichat.*
 Martin McPherson, *Arichat.*
 William McPherson, *Arichat.*
 Onésime Naud, *Québec.*
 Jules Pâquet, *Québec.*
 C.-Nazaire Pâquet, S. B., *Québec.*
 Alfred Paquin, *Québec.*
 Edouard Parent, *Québec.*
 Anselme Rhéaume, A. B., *Québec.*

* Les noms de lieux, dans la faculté de Théologie, indiquent les diocèses.

Thomas-Grégoire Rouleau, *Québec*.
 Pierre Ruel, S. B., *Québec*.
 James Sexton, *Québec*.
 James Simpson, *Kingston*.
 Mathew Sullivan, *Arichat*.
 Henri Têtu, L. B., T. B., *Québec*.

2° FACULTÉ DE DROIT.

MM. Louis-Napoléon Asselin, A. B., *Saint-François, I. O.*
 Lawrence-John Cannon, L. B., *Québec*.
 J.-B.-Honoré Chouinard, L. B., *Québec*.
 Taschereau Fortier, *Sainte-Marie de la Beauce*.
 Antoine Gobeil, L. B., *Saint-Jean, I. O.*
 Narcisse Proulx, L. B., *Montmagny*.
 Hubert-Edouard-Adjutor Turcotte, L. B., LL. L., *Québec*.

Charles-Joseph-Réal Barthe, *Québec*.
 David-Rouleau Barry, *Escoumins*.
 Edouard Bégin, *Rivière Ouelle*.
 Albert Bender, *Montmagny*.
 Joseph Bolduc, *Saint-Victor de Tring*.
 Charles Chartré, LL. B., *Charlesbourg*.
 * Louis-Télesphore Dion, *Pointe-aux-Trembles*.
 Didace Dionne, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Paul-Emile Duval, *Québec*.
 Edmond-James Flynn, *Percé*.
 Louis-Solyme Forgues, *Saint-Michel*.
 Tancrède Grondin, *Québec*.
 Wenceslas-Vildebou Larue, *Saint-Pierre, Rivière du Sud*.
 Pierre-Arthur Legaré, *Québec*.
 François-Xavier Lemieux, LL. B., *Lévis*.
 Joseph-Eugène Lépine, *Montmagny*.
 Joseph Maltais, LL. B., *Chicoutimi*.
 Thomas-Thaddée Nesbitt, *Québec*.
 Etienne-Théodore Pâquet, LL. B., *Saint-Nicholas*.
 Joseph-Alphonse Rouleau, LL. B., *Sainte-Claire*.
 Thomas-Linière Taschereau, LL. B., *Saint-Joseph de la Beauce*.
 Jules-Zéphirin Tessier, *Québec*.
 Elzéar-Hubert Tremblay, *Québec*.
 Robert-St.-Barbe Young, *Montréal*.

3° FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. Charles-Nérée Beauchemin, A. B., *Yamachiche*.
 Eusèbe Beaudry, *Pointe-aux-Trembles*.
 Joseph-Benjamin Blouin, M. L., *Saint-Jean, I. O.*
 Philéas-Joseph Boulet, A. B., *Québec*.
 François-Hercule-Cléophas Choquette, *Saint-Hyacinthe*.
 Charles-Herménégilde-Alphonse Clément, L. B., *Eboulements*.
 Ernest Delisle, L. B., M. B., *Pointe-aux-Trembles*.

* Mort dans le cours de l'année.

Arthur-Narcisse Desjardins, S. B., *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Louis-Elzéar-Odilon Desjardins, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Basile Desrochers, M. L., *Saint-Nicholas*.
 Narcisse-Eutrope Dionne, S. B., M. B., *Saint-Denis*.
 Emile-Félix Dubé, M. D., *Rivière-du-Loup, en bas*.
 Clarent-Salluste-Hermyde Duval, A. B., *Saint-Jean-Port-Joli*.
 Joseph-Phidime Giguère, A. B., M. B., *Québec*.
 Zéphirin Gravel, M. B., *Saint-Martin, Ile Jésus*.
 Pierre-Malcolm Guay, A. B., M. D., *Saint-Romuald*.
 Honoré Labrègue, M. B., *Saint-Laurent, I. O.*
 Joseph-Edouard Ladrière, M. L., *Lévis*.
 Flavien-Charles-Tancrede Lamoureux, *L'Assomption*.
 Nicholas-Josué Pinault, *Rimouski*.
 Samuel Pouliot, M. B., *Saint-Laurent, I. O.*
 Théodore-Alexandre Talbot, *Lévis*.
 Thomas Tremblay, *Saint-Roch des Aulnets*.

Richard-Philip Alley, M. B., *Québec*.
 Pierre-Marie Annet, *Québec*.
 George-Germain-Valleau Arduin, *Québec*.
 Ludovic Bécot, *Québec*.
 Jean-Baptiste Belanger, *Québec*.
 Horatio Bigelow, *Québec*.
 Louis-Ignace-Wenceslas Bilodeau, *Beaumont*.
 George Bolduc, *Saint-Joachim*.
 Edmond Brun, *Saint-Charles de Richelieu*.
 Charles-Arthur Casgrain, *Rivière-Ouelle*.
 Philippe Charest, *Beauport*.
 Alfred Dion, *Québec*.
 Cyrille Esnouf, *Beaumont*.
 Michel Fiset, M. B., *Ancienne-Lorette*.
 Cyrille Fortier, *Saint-Gervais*.
 Marie-Richard-Alphonse-Tancrede Fortier, M. B., *Sainte-Marie, Beauce*.
 Louis-Napoléon Fortin, M. B., *Cap Saint-Ignace*.
 Jules-Nelson Fraser, *Cap Saint-Ignace*.
 Louis Gauvreau, M. B., *Québec*.
 Joseph-Eusèbe Grondin, M. L., *Québec*.
 Léandre Hamelin, *Saint-Barthélemi*.
 F.-X.-Louis-Horace Hudon, *Rivière-du-Loup, en bas*.
 Edmond Labrie, *Saint-Charles*.
 Pierre-Joseph-Odilon Lauriault, M. B., *Saint-Antoine de Tilly*.
 Pierre-Edouard Lemieux, *Saint-Romuald*.
 William Maguire, M. B., *Québec*.
 Charles-Magloire-Omer Martineau, *Québec*.
 Joseph-Hubert-Ambroise Matte, *Somerset*.
 Onésime Mazurette, *Nicolet*.
 George-Daniel McGauran, *Québec*.
 Jean-Maximilien McKay, *Saint-Eustache*.
 Louis-Ephrem Olivier, M. B., *Saint-Nicholas*.
 Evariste Pelletier, *Nicolet*.
 Joseph-Arthur Pidgeon, *Québec*.

Moïse Rheault, M. L., *Bécancour*.
 Evans Rochette, M. L., *Québec*.
 Auguste Ross, M. B., *Cacouna*.
 Damase Rossignol, M. B., *Saint-Denis*.
 Léon-Diodore-Oscar Rousseau, *Québec*.
 Joseph-Edouard Scallon, *Joliette*.
 Stérence-George Sheridan, *Québec*.
 Ovide-Amédée-Arthur Tousignant, M. B., *Saint-Pierre-les-Beccquets*.
 Edwin Turcot, M. B., *Québec*.
 Joseph-Eugène Turcot, *Saint-Hyacinthe*.
 Arthur-Thomas Vallée, M. B., *Québec*.
 Victor-John-Azildas Venner, *Québec*.
 Louis Verner, M. B., *Châteauguay*.
 George-Daniel-Barthélemi Watters, *Saint-Augustin*.

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE.

Charles Beaupré, *Québec*.
 Hubert Carrier, *Lévis*.
 Robert Colston, *Québec*.
 Alfred-Pierre DeBlois, *Québec*.
 M. Marmette, *Québec*.
 Edouard-Arthur-Narcisse Poitevin, *Québec*.
 François Rinfret, *Québec*.
 W.-H. Wood, *Québec*.

4° FACULTÉ DES ARTS.

MM. Joseph Allair, *Québec*.
 Eric Audette, *Québec*.
 Alphonse Beaudet, *Lotbinière*.
 François-Henri Bélanger, *Ottawa*.
 Arthur Belleau, *Saint-Michel*.
 Charles Bernier, *Saint-Charles*.
 Napoléon Bernier, L. B., *Saint-Charles*.
 Jean-Baptiste Bérubé, *Saint-Arsène*.
 Edouard Bolly, *Québec*.
 Ernest Bourget, *Saint-Joseph de Lévis*.
 Delphis Brochu, *Saint-Lazare*.
 Arthur Caron, *Québec*.
 Edouard Carrier, *Lévis*.
 John Cicolari, *Kingston*.
 Ferdinand Corrivault, *Saint-Joseph de Lévis*.
 Alphonse d'Auteuil, *Saint-Denis*.
 Horace-Miville Déchène, *Saint-Roch des Aulnets*.
 William Ghaussegros DeLery, *Québec*.
 Edmond Duchesnay, *Sainte-Marie, Beauce*.
 Charles Fitzpatrick, *Québec*.
 Jacques Gauthier, *Québec*.
 Alphonse Goulet, *Rivière-du-Loup, en bas*.
 Victor Huard, A. B., *Québec*.
 Michel Labrecque, L. B., *Saint-Anselme*.

Onésiphore Labrie, *Saint-Charles*.
 Edouard Lamontagne, *Sainte-Hénédine*.
 Charles Langelier, *Sainte-Rosalie*.
 Swibert Larue, *Saint-Charles*.
 Joseph Lavoie, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Charles Lespérance, *Québec*.
 Théophile Levasseur, *Québec*.
 Téléphore Marcoux, *Beauport*.
 Jean-Baptiste Martel, *Québec*.
 Napoléon Matte, *Somerset*.
 Prosper Meunier, *Saint-Augustin*.
 Elzéar Moisan, *Québec*.
 Ernest Myrand, *Québec*.
 Ernest Nadeau, A. B., *Rivière-du-Loup, en bas*.
 Peter O'Leary, L. B., *Québec*.
 Arthur Olivier, *Les Trois-Rivières*.
 Narcisse Parant, L. B., *Québec*.
 Ludger Pérusse, *Lobbière*.
 Louis Quiézel, *Saint-Augustin*.
 Amédée Robitaille, *Québec*.
 Eugène Rouillard, *Québec*.
 Arthur Roy, *Québec*.
 George Roy, *Québec*.
 Louis-Joseph Roy, *Québec*.
 Placide Roy, *Saint-Anselme*.
 Ernest Smith, *Québec*.
 George-Bernard Tanguay, *Québec*.
 Arthur Tessier, *Québec*.

Richard Alleyn, *Québec*.
 Pierre Annet, *Québec*.
 Eusèbe Beaudry, *Pointe-aux-Trembles*.
 Ludovic Bécot, *Québec*.
 Horatio Bigelow, *Québec*.
 Wenceslas Bilodeau, *Beaumont*.
 George Bolduc, *Saint-Joachim*.
 Phileas Boulet, *Québec*.
 Edmond Bruu, *Saint-Charles de Richelieu*.
 Hubert Carrier, *Lévis*.
 Charles Casgrain, *Rivière Ouëlle*.
 Cléophas Choquette, *Saint-Hyacinthe*.
 Arthur Desjardins, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Odilon Desjardins, *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Alfred Dion, *Québec*.
 Salluste Duval, *Saint-Jean-Port-Joli*.
 Cyrille Esnouf, *Beaumont*.
 Cyrille Fortier, *Saint-Gervais*.
 Tancrede Fortier, *Sainte-Marie, Beauce*.
 Louis-N. Fortin, *Cap Saint-Ignace*.
 Jules-N. Fraser, *Cap Saint-Ignace*.
 J.-Phidime Giguère, *Québec*.
 Léandre Hamelin, *Saint-Barthélemi*.

Honoré Labrègue, *Saint-Laurent, I. O.*
Edmond Labrie, *Saint-Charles.*
Tancrede Lamoureux, *L'Assomption.*
Odilon Lauriault, *Saint-Antoine de Tilly.*
Pierre Lemieux, *Saint-Romuald.*
William Maguire, *Québec.*
Omer Martineau, *Québec.*
Joseph Matte, *Somersel.*
Onésime Mazurette, *Nicolet.*
George McGauran, *Québec.*
John McKay, *Saint-Eustache.*
Louis-E. Olivier, *Saint-Nicholas.*
Joseph-A. Pidgeon, *Québec.*
Josué Pinault, *Rimouski.*
Samuel Pouliot, *Saint-Laurent, I. O.*
François Rinfret, *Québec.*
Auguste Ross, *Cacouna.*
Damase Rossignol, *Saint-Denis.*
Joseph-Ed. Scallon, *Joliette.*
S.-George Sheridan, *Québec.*
Théodore Talbot, *Lévis.*
Elzéar Tossier, *Québec.*
Amedée Tousignant, *Saint-Pierre-les-Becquets.*
Thomas Tremblay, *Saint-Roch-des-Aulnels.*
Edwin Turcot, *Québec.*
Eugène Turcot, *Saint-Hyacinthe.*
Victor-J. Venner, *Québec.*
Louis Verner, *Châteauguay.*
George Watters, *Saint-Augustin.*
W.-H. Wood, *Québec.*

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À JUILLET 1872.

BACHELIERS.

1^o BACHELIERS ÈS SCIENCES. *

- 1856— MM. Jean Delâge.
Hammond Gowen.
- 1859— Hubert Beaudet.
Charles-A. Delâge.
Narcisse Fortier.
François Gagné.
- 1861— Auguste Laverdière.
Hilaire Marceau.
Raphaël Danis.
- 1862— Honoré Constantin.
O.-C. Godin.
- 1863— Wilbrod Couture.
Louis-David Larose.
Conrad Gill.
- 1864— Zéphirin Lorrain.
- 1865— Pierre Boily.
Paul Larocque.
Antoine Ouellet.
- 1866— Ernest Audette.
Elzéar Couture.
Philéas Lessard.
Herménégilde Dubé.
J.-O. Dubois.
Arthur Duval.
- 1867— Etienne Grondin.
William Sheehy.
François Cinq-Mars.
Joseph Marquis.
- 1868— Réal Guénard.
Nazaire Pâquet.
- 1869— Zoël Lambert.
- 1870— Eutrope Dionne.
James Ballantyne.
Joseph Dumas.
Louis Hébert.
Zéphirin Caron.
Pierre Genest.
Honoré Julien.
Napoléon Lemoine.

* Pour être BACHELIER ÈS SCIENCES, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués à l'examen des Sciences, et au moins le tiers à celui des Lettres.

- 1871— Avila Cherrier.
Arthur Desjardins.
Charles-Phil. Richard.
Lionel Lindsay.
Frédéric Thétreault.
Pierre Ruel.
Arsène Picher.
Arthur St. Louis.
Ferdinand Gauvreau.
- 1872— Raymond Caisse.
Antoine Lamy.
Ernest Duguay.

2° BACHELIERS ÈS LETTRES. *

- 1856— MM. Richard Alleyn.
Charles Dallaire.
Isaïe Jodoin.
- 1857— Joseph Nadeau.
- 1859— Mathias Huot.
- 1861— Pierre Mackay.
Marcel Chabot.
Patrick Doherty.
Napoleon Laliberté.
Henri-Thomas Taschereau.
- 1864— Henri Pâquet.
- 1865— Théodore Jobin.
- 1866— Crawford Lindsay.
Philippe Sylvain.
- 1867— Henri Delagrave.
- 1868— Isidore-Noël Belleau.
Basile Desrochers.
Anselme Déziel.
Edouard Labrecque.
Alyre Collet.
Charles Darveau.
- 1869— Henri Têtu.
Apollinaire Gingras.
Narcisse Proulx.
Onésiphore Turgeon.
Théodule Delagrave.
Adjutor Turcotte.
Frédéric Gautier.
- 1870— Jean-Baptiste-Honoré Chouinard.
Charles Clément.
Ernest Delisle.
Félix Gendron.
- 1871— Louis Asselin.
Théophile Gonthier.

* Pour être BACHELIER ÈS LETTRES, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués à l'examen des Lettres, et au moins le tiers à l'examen des Sciences.

- 1871— Adalbert Blanchet.
Cléophas Gagnon.
Antoine Gobeil.
Lawrence Cannon.
- 1872— Thomas-Michel Labrecque.
Narcisse Parant.
Napoléon Bernier.
Peter O'Leary.

3^o BACHELIERS ÈS ARTS. *

- 1854— MM. Benjamin Pâquet.
Pierre Roussel.
- 1855— Thomas-Aimé Chandonnet.
John O'Brien.
- 1856— Pierre Audet.
George Dormer.
Honoré Lecours.
Jean Matte.
Côme Morisset.
Hugh-Gates Murray.
- 1857— Napoléon Maingui.
George Desbarats.
- 1858— Gaspard Bourdages.
Régis Gosselin.
Charles-Narcisse Hamel.
Charles Lindsay.
Eugène Renault.
Charles-François-Stanislas Langelier.
Basile Routier.
- 1859— Laurent Catellier.
Louis-Honoré Pâquet.
Alexis Pelletier.
Antonin Nantel.
- 1860— Napoléon Cinq-Mars.
- 1861— François Thérien.
- 1862— Louis-Nazaire Bégin, (avec prix du P. de Galles.)
- 1863— Auguste Gosselin, (avec prix du P. de Galles.)
Cyrias Pelletier.
- 1864— François Audet.
Joseph Bédard.
Louis Gauthier.
- 1865— Joseph-Eudore Cauchon.
Louis Langis, (avec prix du P. de Galles.)
Léon Vidal.
James-George Colston.
Joseph-Herménégilde Lecourt.
- 1866— George Côté.
François-Xavier Gosselin.
Philippe Landry.

* Pour être BACHELIER ÈS ARTS, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués, tant à l'examen des *Lettres* qu'à celui des *Sciences*.

- 1866— Adrien Papineau, (avec prix du P. de Galles.)
Louis Sanfaçon.
Félix Kavanagh
Ed. Leclerc.
- 1868— Elzéar Bellemare.
Edouard Ling.
Joseph Dumont.
Clovis Laflamme.
Malcolm Guay.
Philéas Fortier.
- 1869— Charles Bourque.
Edmond Marcoux.
- 1870— Benjamin Demers (avec prix du P. de Galles.)
Cyrille Alfred Marois.
Phidime Giguère.
John O'Farrell.
Anastase Bernard.
Thomas Berubé.
Nérée Beauchemin.
- 1871— Alphonse Pouliot (avec prix du P. de Galles.)
Anselme Rhéaume.
Salluste Duval.
Philéas Boulet.
- 1872— Ernest Nadeau.
Victor Huard.
Auguste Bourbonnais.

4° BACHELIERS EN MÉDECINE. *

- 1857— MM. Magloire Turcot.
B. Goulet.
- 1858— Romuald Gariépy.
Elzéar Desjardins.
John Fitzpatrick.
- 1859— Louis-J.-Alfred Simard.
- 1860— Alfred Lachaine.
- 1861— Apollinaire-E. Grenier.
- 1862— Laurent Catellier.
Charles-Antoine Delège.
Napoléon Dion.
Charles Verge.
- 1863— Ulric Arcand.
- 1864— Olivier-Alphonse Hébert.
- 1865— Conrad Gill.
Edmond Héroux.
Charles Lesage.
- 1866— W.-Solfrid Larue.
Henri-Josué Martin.
- 1867— Jean-Baptiste Bolduc.

* Pour être BACHELIER EN MÉDECINE, il faut avoir subi avec succès le premier examen de la Licence en Médecine, ou avoir mérité au moins la note assez bien à tous les examens de terme pendant les neuf premiers termes.

- 1867— Romuald Fiset.
Paul-Etienne Grandbois.
Jules Guernon-Lussier.
George Matte.
Albert Phillion.
- 1868— L.-L.-Lactance Archambault.
Louis-Elie Beauchamp.
Charles Gingras.
- 1869— Ferdinand Doherty.
Gustave Turcotte.
Pierre-Achille-Anaclet Collet.
Michael Coote.
- 1870— Wilbrod Mayrand.
Malcolm Guay.
Basile Desrochers.
Benjamin Blouin.
Emile Dubé.
- 1871— Adolphe Lemire.
Evans Rochette.
Cyrille-Emile Vaillancourt.
Ernest Delisle.
Zéphirin Gravel.
Michel Fiset.
Arthur Vallée.
Louis Gauvreau.
- 1872— Narcisse-Eutrope Dionne.
Moïse Rheault.
Joseph-Philippe Ladrière.
Louis-Napoléon Fortin.
Richard-Philippe Alleyn.
Richard-Tancrede Fortier.
Joseph-Odilon Lauriault.
William Maguire.
Edwin Turcot.
Joseph-Phidime Giguère.
Honoré Labrègue.
Louis-Ephrem Olivier.
Louis Verner.
Samuel Pouliot.
Damase Rossignol.
Auguste Ross.
Amédée-Arthur Tousignant.

5° BACHELIERS EN DROIT. *

- 1856— **MM.** Richard Alleyn.
Charles-Etienne Dallaire.
Hammond Gowen.
- 1857— George Desbarats.
- 1858— Côme Morisset.
Alexandre Fraser.

* Pour être BACHELIER EN DROIT, il faut avoir mérité au moins la note assez bien à tous les examens de terme pendant tout le cours.

- 1858— Guillaume Bossé.
Arthur Casgrain.
Pantaléon Pelletier.
- 1859— Jean-Baptiste Hébert.
- 1860— A. Blais.
Gaspard Bourdages.
Jean-Baptiste Delège.
Charles-François-Stanislas Langelier.
A.-Basile Routier.
- 1861— L.-A. Seers.
Charles-Narcisse Hamel.
F.-Régis Gosselin.
Charles-P. Lindsay.
Félix Rainville.
- 1862— Henri-Thomas Taschereau.¹
Joseph Etu.
Jean Blanchet.
Edouard Gauthier.
René Casgrain.
- 1863— Ludger Hould.
Marcel-Hubert Chabot.
- 1864— Pierre McKay.
Ivan-Tolkien Wotherspoon.
Zéphirin Mayrand.
- 1865— James-George Colson.
Raphaël Danis.
Louis-Honoré Huot.
Cyrias Pelletier.
Alfred Prendergast.
Jules-Ernest Larue.
- 1866— François-Xavier Audet.
Jean-Alfred Charlebois.
Tréllé Ouimet.
Lucien-Amédée Turcotte.
- 1867— Joseph Bédard.
Charles-Ignace Gill.
Guillaume Languedoc.
Léon Vidal.
- 1868— Joseph-Eudore Cauchon.
Elzéar-A. Déry.
James-N. Humphrey.
Théodore Jobin.
Gaspard LeMoine.
Crawford-W.-A. Lindsay.
Ferdinand Roy.
- 1869— Hector Marchildon.
- 1870— Henri Delagrave.
Stanislas Perrault.
René Dupont.
Thomas Molony.
François-Fortunat Rouleau.
- 1871— Wilbrod Miller.
Isidore-Noël Belleau.

- 1871— Godefroi Gourdeau.
 1872— Théodore Pâquet
 Joseph Maltais.
 François-Xavier Lemieux.
 Joseph-Alphonse Rouleau.
 Charles Chartré.

6° BACHELIERS EN THÉOLOGIE. *

- 1870— MM. George-Pierre Côté,
 Adrien Papineau.
 1871— Joseph-Clovis Laflamme.
 David Gosselin.
 René Casgrain.
 1872— Henri Têtu.
 Edmond Marcoux.
 Zoël Lambert.
 Benjamin Demers.
 Thomas Bérubé.
 Honoré Leclerc.
 Daniel McIntosh.

MAITRES OU LICENCIÉS.

1° MAITRES ÈS ARTS.

- 1857— MM. Thos.-E. Hamel, *ad eundem*.
 Cyrille-E. Legaré, *ad eundem*.
 1858— Louis Beaudet, *ad eundem*.
 1859— Edouard-Michel Méthot.
 Charles-Honoré Laverdière.
 1863— François Desaulniers.
 Louis Dagenais.
 Pierre Lagacé.
 François-Ignace Paradis.
 Antoine-Narcisse Bellemare.
 Octave Audelet.
 1866— André Pelletier.
 Irénée Douville.
 1867— Antonin Nantel.
 François-A.-Hubert Larue.
 1868— MM. J.-Elie Panneton.
 Isaïe Gélinas.
 Bruno Leclerc.
 Achille Vallée.
 1871— Charles Bacon.

2° LICENCIÉS EN MÉDECINE.

- 1856— MM. Napoléon Lavoie, *avec distinction*.
 François-A.-Hubert Larue, *avec distinction*.

* Pour être BACHELIER EN THÉOLOGIE, il faut avoir mérité au moins la note assez bien à six examens de terme, comprenant au moins la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés dans l'établissement affilié où l'on étudie.

- 1860— Romuald Gariépy, *avec distinction*.
Louis-J.-Alfred Simard, *avec grande distinction*.
- 1861— Alfred Lachaine, *avec distinction*.
- 1863— Charles-Antoine Delâge, *avec distinction*.
Napoléon Dion, *avec distinction*.
Charles Verge, *avec distinction*.
Laurent Catellier.
- 1866— Damase Archambault.
Charles-Alexandre Lesage.
- 1867— F.-X. - Edmond Héroux, *avec distinction*.
Camille Lafontaine,
Thomas-Godfrey McGrath, *avec distinction*.
Lucien Moraud.
- 1868— Solfrid-Wilbrod Larue.
Romuald Fiset, *avec distinction*.
Michael Ahern, *avec distinction*.
Henri-Josué Martin.
J.-Edouard Badeaux, *avec distinction*.
- 1869— Jules Guernon-Lussier, *avec distinction*.
A.-George Matte, *avec distinction*.
Paul-Etienne Grandbois, *avec grande distinction*.
Cyrille Lacombe, *avec distinction*.
Jean-Baptiste Bolduc, *avec distinction*.
A.-Albert Philion, *avec distinction*.
Zotique Rousseau.
Hubert Neilson.
- 1870— Edmond Gauvreau.
Charles Gingras.
Louis-J.-Lactance Archambault, *avec gr. distinction*.
Alfred Miville-Déchêne, *avec grande distinction*.
Charles Delagrave, *avec distinction*.
Edouard Rouleau, *avec distinction*.
Wilbrod Mayraud.
Louis-Elie Beauchamp.
Napoléon Fiset.
Antoine Larue.
Edmond de Sales Laterrière.
George Garon.
Horace Crépault.
- 1871— Michael Cote.
Adolphe Lemire.
- 1872— Cyrille-Emile Vaillancourt.
Joseph-Eusébe Grondin.
Basile Desrochers.
Gustave Turcotte.
Moïse Rheault.
Joseph Edouard Ladrière.
Joseph-Benjamin Blouin.
Evans Rochette, *avec distinction*.

3° LICENCIÉS EN DROIT.

- 1860— MM. Côme-A. Morisset, *avec distinction.*
 1861— Charles-François-Stanislas Langelier, *avec grande distinction.*
 1862— Charles-Narcisse Hamel, *avec distinction.*
 1865— James-George Colston, *avec grande distinction.*
 1868— Joseph Bédard, *avec distinction.*
 Lucien Turcotte, *avec grande distinction.*
 1871— Charles Darveau.
 Ernest Cimon.
 1872— Hubert-Edouard-Adjutor Turcotte.

4° LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

- 1870— MM. Rémi Faure, *avec grande distinction.*
 1871— Louis Gauthier, *avec grande distinction.*
 1872— Adrien Papineau, *avec distinction.*
 Clovis Laflamme, *avec grande distinction.*

DOCTEURS.

1° DOCTEUR ÈS SCIENCES.

- 1857— M. Thomas-Sterry Hunt.

2° DOCTEURS ÈS LETTRES.

- 1857— M. Jean-Baptiste-Antoine Ferland.
 1867— L'Hon. Pierre-J.-O. Chauveau.

3° DOCTEURS EN MÉDECINE.

- 1854— MM. Jean Blanchet.
 Charles Frémont.
 James-Arthur Sewell.
 Jean-Zéphirin Nault.
 Jean-Etienne Landry.
 Alfred Jackson.
 1858— Charles-Eusèbe Lemieux.
 1859— François-A.-Hubert Larue.
 1865— Napoléon Lavoie.
 Romuald Gariépy,
 Louis-J.-Alfred Simard.
 Alfred Lachaine,
 Laurent Catellier,
 Charles-Antoine Delège.
 Napoléon Dion.
 Charles Verge.
 Olivier-Alphonse Hébert.
 1866— L.-Conrad Gill.
 1867— David-Louis Larose.
 L.-T.-Eugène Rousseau.
 1870— Edmond Héroux.
 Edouard Badeaux.
 Paul-Etienne Grandbois.

- 1870— Louis-Joseph-Lactance Archambault.
Aifred Miville-Déchêne.
Alfred Beauchemin.
- 1871— Ferdinand Doherty.
Pierre-Achille-Anaclet Collet.
- 1872— Malcolm Guay.
Félix-Emile Dubé.

4° DOCTEURS EN DROIT.

- 1854— L'Hon. Augustin-Norbert Morin.
M. Jacques Crémazie.
- 1855— L'Hon. William Badgley.
L'Hon. Jean-Thomas Taschereau.
L'Hon. Joseph-Ulric Tessier.
- 1857— MM. Auguste-Eugène Aubry, *ad eundem*.
- 1864— George-D. Gibbs, *honoraire*.
- 1865— L'Hon. René-Edouard Caron.
L'Hon. John-Dewey Day.
L'Hon. Napoléon Casault.
MM. Jean Langlois.
- 1870— James-George Colston.

5° DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

- 1852— MM. Léon Gingras, *ad eundem*.
- 1853— Louis-Jacques Casault, *ad eundem*.
- 1856— Mgr. Elzéar-Alexandre Taschereau, en droit canonique,
ad eundem.
- 1865— MM. Benjamin Pâquet, *ad eundem*.
Louis-Honoré Pâquet, *ad eundem*.
Louis-Nazaire Bégin, *ad eundem*.
- 1871— Rémi Faure.
Louis Gauthier.

Prix Morrin.—(*Médecine.*)

1872.

PREMIÈRE ET SECONDE ANNÉE.

- I *Prix.* M. Honoré Labrègue.

- II , M. Nérée Beauchemin.

TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉE.

- I *Prix.* M. Emile-Félix Dubé.

- II , M. Benjamin Blouin.

Prix Sewell.

1872.

- I *Prix.* M. Ernest Delisle.

- II , M. Eutrope Dionne.

COLLÈGES AFFILIÉS.

Pour être affilié à l'Université Laval, un collège doit 1° enseigner *au moins* les matières nécessaires pour mettre les élèves en état de se présenter aux épreuves du Baccalauréat et de l'Inscription dans la faculté des Arts ; 2° exiger, comme sanction générale, que ses élèves subissent l'examen des Lettres après la Rhétorique, et l'examen des Sciences et de la Philosophie, après les deux années de Philosophie.

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, *Québec*.—Supérieur, Révérend M. Thomas-Etienne Hamel, A. M.

LE SÉMINAIRE DE NICOLET, *Nicolet*.—Supérieur, Très-Révérend M. Thomas Caron, V. G.

LE COLLÈGE DE SAINTE-ANNE, *Sainte-Anne Lapocatière*.—Supérieur, Révérend M. Félix Buteau.

LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE, *Sainte-Thérèse de Blainville*.—Supérieur, Révérend M. Antonin Nantel, A. B.

LE COLLÈGE SAINT-JOSEPH, *Les Trois-Rivières*.—Supérieur, Très-Révérend M. Olivier Caron, V. G.

LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, *Rimouski*.—Directeur, Révérend M. Elzéar Couture, S. B.

GRANDS SÉMINAIRES AFFILIÉS.

L'affiliation des Grands Séminaires à l'Université Laval consiste dans l'acceptation de certains points fondamentaux qui servent de base à l'obtention des degrés en Théologie. Les élèves des Grands Séminaires affiliés peuvent obtenir le titre de Bacheliers en Théologie en subissant avec succès un certain nombre d'examens trimestriels dans leur propre Grand Séminaire.

LE GRAND SÉMINAIRE DE QUÉBEC, comprenant tous les étudiants en Théologie qui sont sous sa juridiction ou qui en suivent les cours.—*Québec*.

LE GRAND SÉMINAIRE DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE —*Sainte-Anne Lapocatière*.

LE GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI.—*Rimouski*.

Cours des facultés durant l'année 1872-73.

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1872-73).

PREMIER TERME.

- M. B. PAQUET.—*De Jure et Justitia*.—5 h. P. M., Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Deo Creatore*.—10½ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M. Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*De Incarnatione*.—8½ h. P. M. Lundi ; 10½ h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. M.-E. MÉTHOT.—*Selecta e Sanctis Evangelis*.—8½ h. P. M. Dimanche, Mercredi.
- M. L.-N. BÉGIN.—Histoire ecclésiastique : *De primis Ecclesie Sæculis*.—8½ h. P. M. Mardi, Vendredi.
- N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.
Le Jeudi, à 10½ h. A. M., Conférence sur le Rituel ou
Leçon de prédication.

SECOND TERME.

- M. B. PAQUET.—*De Jure et Justitia, et de Contractibus*.—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Peccato originali et Gratia*.—10½ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M. Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*De Incarnatione*.—8½ h. P. M. Lundi ; 10½ h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. M.-E. MÉTHOT.—*Selecta e Sanctis Evangelis*.—8½ h. P. M. Dimanche, Mercredi.
- M. L.-N. BÉGIN.—Histoire ecclésiastique : *De primis Ecclesie Sæculis*.—8½ h. P. M. Mardi, Vendredi.
- N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M. Conférence spirituelle.
Le Jeudi, à 10½ h. A. M. Conférence sur le Rituel ou
Leçon de prédication.

TROISIÈME TERME.

- M. B. PAQUET.—*De Contractibus et de quatuor Novissimis.*—
5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi,
Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Gratia.*—10½ h. A. M. Lundi, Mardi,
Vendredi ; 5 h. P. M. Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*De Incarnatione.*—8¼ h. P. M. Lundi ;
10½ h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. M.-E. MÉTHOT.—*Selecta e Sanctis Evangeliiis*—8¼ h. P. M.
Dimanche, Mercredi.
- M. L.-N. BÉGIN.—Histoire ecclésiastique : *De primis Eccle-*
siaæ sæculis. 8¼ h. P. M. Mardi, Ven-
dredi.
- N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M. Conférence spirituelle.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT (1872-73.)

PREMIER TERME.

- M. CRÉMAZIE. —Droit civil - - - - - 8 h. A. M.
- M. TURCOTTE.—Introduction au Droit civil - - 8 h. A. M.
- M. TESSIER. —Procédure - - - - - 3½ h. P. M.
- M. LANGELIER.—Droit romain - - - - - 9 h. A. M.
- M. COLSTON. —Droit criminel - - - - - 4½ h. P. M.

SECOND TERME.

- M. CRÉMAZIE. —Droit civil - - - - - 8 h. A. M.
- M. LANGELIER.—Droit romain - - - - - 9 h. A. M.
- M. LANGELIER.—Droit administratif - - - - 3½ h. P. M.
- M. COLSTON. —Droit criminel - - - - - 4½ h. P. M.

TROISIÈME TERME.

- M. CRÉMAZIE. —Droit civil - - - - - 8 h. A. M.
- M. LANGELIER.—Droit romain - - - - - 9 h. A. M.
- M. LANGELIER.—Droit administratif - - - - 4½ h. P. M.

COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1872-73).

PREMIER TERME.

- M. LANDRY.—Pathologie externe et médecine opératoire.—8 h.
A. M. Tous les jours.
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$ h. A. M.
Mardi, Vendredi, (Sept. et Oct.)
- M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$ h. A. M.
Mardi, Vendredi. (Nov. et Déc.)
- M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$ h. A. M.
Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi ; 10 $\frac{1}{2}$ h.
A. M. Mardi, Vendredi. (Sept.)
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Lun-
di, Mercredi, Jeudi, Samedi ; 10 $\frac{1}{2}$ h. A.
M. Mardi, Vendredi. (Oct.)
- M. SIMARD.—Pathologie générale.—10 h. A. M. Tous les jours.
- M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. Tous les
jours.
- M. CATELLIER.—Anatomie pratique.—1 $\frac{1}{2}$ h. à 3 $\frac{1}{2}$ h. P. M.
Tous les jours depuis le 1^{er} novembre.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique et otologique. (Dispen-
saire).—2 h. P. M. Tous les Jendis.
- M. SIMARD.—Pathologie générale.—4 h. P. M. Tous les Mardis.
- M. SIMARD.—Maladies des yeux et des oreilles.—4 h. P. M.
Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi.
- M. SEWELL.—Pathologie interne.—5 h. P. M. Tous les jours.
- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hôpital de la Marine).—
Avertissement spécial à chaque fois.
- N. B. Il y a Clinique au Dispensaire tous les jours, à 1 h.
P. M.—Pour la Chimie, voir *Faculté des Arts*.

SECOND TERME.

- M. LANDRY.—Pathologie externe et médecine opératoire.—8 h.
A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jus-
qu'au 31 mars.
- M. SIMARD.—Physiologie.—9 h. à 10 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Tous les jours.
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$ h. A. M.
Mardi, Vendredi. (Janvier et Février.)
- M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$ h. A. M.
Mardi, Vendredi. (Mars et Avril.)

- M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M. Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi ; 10½ h. A. M. Mardi, Vendredi. (Janvier.)
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M. Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi ; 10½ h. A. M. Mardi, Vendredi. (Février.)
- M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au 31 Mars.
- M. CATELLIER.—Anatomie pratique.—1½ h. à 3½ h. P. M. Tous les jours, jusqu'au 20 Mars.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique, et otol. (Dispensaire).—2 h. P. M. Tous les Jedis.
- M. LARUE.—Toxicologie.—3 h. P. M. Mardi, Jeudi, Samedi, jusqu'au 20 Mars.
- M. JACKSON —Tocologie.—4 h. P. M. Tous les jours.
- M. SEWELL.—Pathologie interne.—5 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au 31 Mars.
- M. VERGE.—Matière médicale.—5 h. P. M. Mardi, Jeudi, Samedi, depuis le 1^{er} Février.
- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hôpital de la Marine).—Avertissement spécial à chaque fois.
- N. B. Clinique au Dispensaire tous les jours à 1h. P. M.—Pour Chimie organique, voir *Faculté des Arts*.

TROISIÈME TERME.

- M. LANDRY.—Clinique externe (Hôpital de la Marine).—8 h. A. M. Tous les jours depuis le mois de Mai.
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M. Tous les jours. (Mai).
- M. LARUE.—Histologie.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique et otol. (Disp.) 2h. P. M. Tous les Jedis.
- M. LARUE.—Hygiène.—3 h. P. M. Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi.
- M. VERGE —Matière médicale.—4 h. P. M. Tous les jours.
- M. JACKSON.—Tocologie.—5 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.

- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hôpital de la Marine)—
Avertissement spécial à chaque fois.
N. B. Clinique au Dispensaire, tous les jours à 1 h. P. M.
Pour le Cours de Botanique, voir *Faculté des Arts*.

COURS DE LA FACULTÉ DES ARTS (1872-73).

PREMIER TERME.

- M. HAMEL.—Physique.—8 h. A. M. Tous les jours jusqu'au
1er Novembre ; 2h. P. M. Tous les jours.
après le 1er Novembre.
M. SANFAÇON.—Arithmétique et Algèbre.—8h. A. M. Tous
les jours.
M. LARUE.—Chimie inorganique.—2 h. P. M. Tous les jours
excepté le Jeudi, jusqu'au 1er Novembre ;
9 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi,
après le 1er Novembre.
M. PAPINEAU.—Philosophie : Logique.—2 h. P. M. Tous les
jours excepté le Jeudi.
M. LARUE.—‡Préceptes d'Hygiène à l'usage des gens du
monde.—8 h. P. M. Tous les Mardis,
jusqu'au 1er Décembre.
M. LANGELIER.—‡Economie politique.—8 h. P. M. Tous les
Vendredis jusqu'au 1er Décembre.
M. HAMEL.—‡Histoire physique d'une planète.—8 h. P. M.
Tous les Vendredis après le 1er Décembre.

SECOND TERME.

- M. LARUE.—Chimie organique.—8 h. A. M. Mardi, Jeudi, Sa-
medi.
M. PAPINEAU.—Métaphysique.—8 h. A. M. Tous les jours.
M. LAFLAMME.—Minéralogie et Géologie.—8 h. A. M. Lundi,
Mercredi, Vendredi.
M. HAMEL.—Mathématiques spéciales.—2 h. P. M. Lundi,
Mercredi.
M. SANFAÇON.—Géométrie.—2 h. P. M. Tous les jours, excep-
té le Jeudi.

‡ Les Cours précédés de ce signe ‡ sont publics pour les hommes.

- M. PAPINEAU.—Philosophie morale.—2 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
 M. HAMEL.—† Histoire physique d'une planète.—8 h. P. M. Tous les Jeudis jusqu'au carême.

TROISIÈME TERME.

- M. BRUNET.—Botanique.—8 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
 M. SANFAÇON.—Géométrie et Trigonométrie.—8 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
 M. PAPINEAU.—Méthaphysique et Morale.—2 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
 M. SANFAÇON.—Astronomie.—2 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.

† Les Cours précédés de ce signe † sont publics pour les hommes.

Cours que les Elèves doivent suivre pendant l'année 1872-73.

FACULTÉ DE DROIT.

Première année.—Droit romain ; Introduction au droit civil, durant le premier terme ; Droit civil, durant les deux derniers termes ; Droit administratif.

Seconde et troisième année.—Droit civil ; Procédure ; Droit criminel ; Droit administratif.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Première année.—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Histologie ; Physiologie et Hygiène—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Matière médicale.

Seconde année.—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Histologie ; Physiologie ; Hygiène ; Pathologie générale ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Tocologie, et autant que possible les Cliniques du troisième terme.

Troisième année.—Anatomie pratique ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Tocologie ; Toxicologie ; Clinique interne et externe ; Clinique ophthalmologique et otologique.

Quatrième année.—Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Tocologie ; Toxicologie ; Clinique interne, externe, ophthalmologique et des accouchements.

REMARQUES.—1° Les cours sont obligatoires, dans l'ordre indiqué, pour tous les étudiants, élèves ou non élèves ; cet ordre ne peut être enfreint sans une permission expresse du Recteur. 2° Tous les étudiants sont obligés de subir les examens trimestriels sur ces cours. 3° Les élèves en Droit et en Médecine suivent au moins une fois en leur entier les cours publics de la faculté des Arts.

L'UNIVERSITÉ LAVAL.

L'Université Laval a été fondée en 1852, par le Séminaire de Québec. La Charte Royale, qui lui a été accordée par S. M. la Reine Victoria, a été signée à Westminster, le 8 décembre 1852. L'année suivante, par un Indult du 6 mars 1853, le Souverain Pontife Pie IX accorda au Visiteur de l'Université l'autorisation de conférer les degrés ordinaires en Théologie. Le Visiteur de l'Université Laval est toujours l'Archevêque catholique de Québec.

Le Supérieur du Séminaire de Québec est de droit le Recteur de l'Université.

Le Conseil de l'Université se compose des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs titulaires de chacune des facultés.

Il y a quatre facultés, qui sont les facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Les professeurs de la faculté de Théologie, sont nommés par le Visiteur. Tous les autres sont nommés par le Conseil ; ils sont révocables *ad nutum*. Les degrés auxquels peuvent arriver les élèves dans chacune des facultés, sont ceux de Bachelier, de Maître ou Licencié, et de Docteur. La bonne conduite est une condition essentielle pour l'obtention des degrés.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

L'année académique comprend dix mois, et se divise en trois termes. Le premier commence le mercredi qui suit le 8 de septembre et finit à Noël ; le second finit à Pâques, et le troisième finit au commencement de juillet.

L'enseignement se donne par des professeurs *titulaires*, par des professeurs *agrégés* et par des professeurs *chargés de cours*. Les premiers sont seuls professeurs proprement dits, peuvent seuls être membres du Conseil Universitaire et avoir voix délibérative dans les conseils des facultés. Un professeur titulaire dans une faculté ne peut plus, depuis l'année 1871-72, être nommé professeur titulaire dans une autre ; mais il peut y être professeur agrégé ou chargé de cours.

Les cours sont privés dans les facultés de Théologie, de Droit et de Médecine. Cependant tout prêtre peut être admis aux cours de Théologie ; il en est de même à l'égard des hommes de loi, pour les cours de Droit, et à l'égard des médecins et des chirurgiens, pour les cours de Médecine. Dans la faculté des Arts, il y a des cours publics et des cours privés ; ceux-ci ne sont que pour les élèves ou étudiants de la faculté.

Une fois par semaine, dans les cours privés, le professeur consacre le temps d'une leçon à un examen de ses élèves sur les matières étudiées pendant la semaine.

À la fin de chaque terme, tous les élèves sont examinés sur les différentes matières qui leur ont été enseignées durant ce terme. Cet examen, qui est oral, se fait devant des jurys de trois professeurs. Les résultats, qui sont consignés dans les registres, se traduisent par l'une des six notes *Très-*

bien, Bien, Assez Bien, Médiocre, Mal, Très-mal, selon le cas. Tout examen partiel qui mérite l'une des trois dernières notes, est entaché d'un vice qui s'oppose à l'obtention des Degrès, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, à un terme ultérieur, par un examen suffisant.

Il y a deux classes d'élèves : les *élèves* proprement dits, qui ont subi avec succès les examens de l'Inscription dans la faculté des Arts ; et les *élèves-étudiants* qui n'ont pas subi cet examen. Ces élèves sont absolument sur le même pied, toute la différence consistant en certains avantages pécuniaires faits aux premiers. C'est une triste nécessité à laquelle il a fallu malheureusement se plier, à cause du peu de protection accordée dans ce pays aux jeunes gens qui ont fait de sérieuses études. L'Université Laval a fait ce qu'elle a pu pour lutter contre un tel état de chose. Mais que pouvait-elle *seule* ? Elle a dû reculer, et mettre tous les élèves sur le même rang, se contentant de faire plus de sacrifices, en exigeant moins de compensation pécuniaire de la part de ceux qui ont fait un cours d'étude.

Faculté de Théologie.

Les professeurs de Théologie sont nommés par l'Archevêque de Québec, Visiteur de l'Université, sur présentation du Conseil Universitaire.

L'enseignement se donne en quatre années et comprend les matières suivantes :

- Morale, 160 leçons par année.
- Dogme, 280 leçons par année.
- Ecriture Sainte, 80 leçons par année.
- Histoire ecclésiastique, 40 leçons par année.
- Eloquence, 20 leçons par année.
- * Langues sacrées, 40 leçons par année.
- Rites, 20 leçons par année.
- * Institutions canoniques, 80 leçons par année.
- * Décrétales, 160 leçons par année.

Aucun élève en Théologie n'est admis à moins qu'il n'ait exhibé au Recteur la permission et les lettres testimoniales de son évêque.

L'inscription comme élève s'obtient en subissant avec succès les examens requis par la faculté des Arts. Cet examen est de rigueur pour le diocèse de Québec, en vertu d'une décision de l'Archevêque de Québec. Les ecclésiastiques des autres diocèses peuvent, d'ici à septembre 1878, obtenir leur inscription sur un simple certificat d'études complètes faites avec succès.

Pour obtenir le Baccalauréat en Théologie, il faut être élève inscrit, avoir suivi les cours durant six termes à l'Université ou dans un Grand Séminaire affilié, et avoir obtenu au moins la note *Assez bien* pour toutes les matières de ces examens, qui doivent embrasser la moitié des manuels de dogme et de morale adoptée par les établissements où l'on étudie, ainsi que les autres matières obligatoires qui s'enseignent dans cet intervalle de temps.

La Licence en Théologie peut s'obtenir à la fin de la troisième année par les Bacheliers en Théologie qui ont eu au moins la note *Assez bien* sur toutes les matières, aux examens des deux premiers termes de cette troisième année.

* Les cours marqués d'un astérisque * sont facultatifs pour le moment et ne se donnent que s'il se présente un nombre suffisant d'élèves.

sième année, ou qui ont réparé un examen défectueux par un examen subséquent, et qui, à la fin du troisième terme, subissent 1° l'examen du terme avec le même succès sur les matières autres que la Théologie dogmatique et morale ; 2° Une double épreuve spéciale, l'une écrite, l'autre orale, sur la partie de la Théologie dogmatique et morale vue dans cette troisième année.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans ces épreuves. L'épreuve orale dure une heure et peut être publique. Il est accordé six heures pour l'épreuve écrite : dans cette dernière, on remet au candidat un exemplaire de la Vulgate sans notes, et le Concile de Trente. L'épreuve écrite peut se faire dans les séminaires affiliés, mais l'examen oral se fait régulièrement à Québec.

Chacune des matières de l'examen, tant écrit qu'oral, est appréciée au moyen de l'une des six notes *Très-bien*, *Bien*, *Assez bien*, *Médiocre*, *Mal*, *Très-mal*. Une quelconque des trois dernières notes est éliminatoire.

Le candidat est Licencié avec grande distinction s'il n'a que des notes *Bien* et *Très-bien* et que les *Très-bien* dominent. Il est reçu avec distinction si, dans le même cas, les *Bien* sont en aussi grand nombre que les *Très-bien*, et même s'il a quelque *Assez bien*, pourvu que ces derniers soient rachetés par un nombre double de *Très-bien*. Dans les autres cas il est simplement admis.

Le Doctorat en Théologie peut s'obtenir par les Licenciés en Théologie au bout de la quatrième année d'étude, par une série d'examens de terme et d'examens spéciaux analogues à ceux qu'il faut subir à la Licence, en y ajoutant la partie du Droit canonique qui concerne les empêchements de mariage. Seulement l'examen tout entier se fait à l'Université, l'épreuve orale est toujours publique et doit durer au moins une heure et demie.

Droit canonique.

Le Baccalauréat en Droit canonique s'obtient à la fin des *Institutions*, aux conditions ordinaires. Ceux qui commencent l'étude du Droit canonique après un cours complet de Théologie, sont considérés *ipso facto* comme Bacheliers en Droit canonique.

La Licence et le Doctorat en Droit canonique s'obtiennent à la fin de la troisième année du cours de Droit canonique. Les élèves qui n'ont que les notes *Bien* et *Très-bien* pour toutes les matières sont admis au Doctorat ; celui qui a quelque autre note est admis à la Licence ou est renvoyé suivant le cas.

Les rescrits pontificaux n'autorisent pas l'Université Laval à accorder des degrés honorifiques en Théologie ou en Droit canonique. Il faut absolument, pour obtenir les degrés, suivre les cours au moins dans un Grand Séminaire affilié et subir les examens requis.

Faculté de Droit.

L'enseignement se donne en trois ans et comprend les matières suivantes :

- Droit romain, 228 leçons.
- Droit civil, 600 leçons.
- * Introduction au Droit civil, 84 leçons.
- Procédure civile, 144 leçons.
- Droit commercial et Droit marine, 108 leçons.
- Droit criminel, 72 leçons.
- Droit administratif, 150 leçons.
- * Droit international, 72 leçons.

Pour arriver aux degrés il n'est pas nécessaire d'être élève inscrit, mais il faut avoir suivi les cours avec régularité.

Le Baccalauréat s'obtient à la fin de la troisième année par ceux qui ont subi avec succès tous les examens de termes, ou qui ont réparé les examens défectueux. Comme on le voit, le Baccalauréat en Droit n'est donné, à l'Université Laval, qu'aux étudiants qui ont assisté à 1300 leçons de Droit, et subi avec succès 9 examens sur toutes les branches du Droit. De plus les certificats d'assiduité aux cours qui sont donnés aux étudiants en Droit qui n'ont pas obtenu un degré, doivent contenir les notes détaillées, bonnes ou mauvaises, de leurs examens de termes.

La Licence peut s'obtenir, à la même époque que le Baccalauréat, par ceux qui, ayant droit d'ailleurs au Baccalauréat, remplacent le neuvième examen de terme par un double examen spécial, l'un oral, l'autre écrit, embrassant toutes les matières de l'enseignement.

Les Licenciés en Droit ne peuvent se présenter aux épreuves du Doctorat qu'une année au moins après la Licence. Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des Docteurs et des Professeurs titulaires de la faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la faculté, et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Faculté de Médecine.

1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement de la faculté de Médecine se donne en quatre années. Cependant, en faveur des élèves peu fortunés qui ont passé une année d'étude chez un patron à la campagne, les leçons sont tellement distribuées que, absolument parlant, un élève de grande bonne volonté peut les suivre toutes en trois ans ; mais cet arrangement n'est pas un avantage au point de vue des études, et les élèves ne devraient s'y résigner que lorsqu'ils ne peuvent absolument faire autrement.

Jusqu'à l'année dernière les jeunes gens qui avaient fait une année de Philosophie pouvaient obtenir l'inscription comme élèves réguliers et faire coïncider, comme tels, leur première année de Médecine avec leur seconde

* Les cours marqués d'un astérisque * ne forment pas partie obligée de l'enseignement. Cependant les élèves sont obligés de les suivre, lorsqu'ils se donnent.

année de Philosophie. Cette permission, qui n'était pas non plus un avantage, n'existe plus : dorénavant les élèves n'obtiendront l'inscription régulière qu'après avoir subi avec succès les deux examens exigés par la faculté des Arts.

L'enseignement de la faculté de Médecine comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les Primaires et les Finales :

Primaires.

Anatomie descriptive et topographique, 240 leçons.

Anatomie pratique, 200 leçons de deux heures.

Anatomie microscopique ou Histologie, 72 leçons.

Physiologie, 220 leçons.

Pathologie générale, 110 leçons.

Hygiène, 70 leçons.

Les élèves doivent en outre suivre, à la faculté des Arts, les cours suivants :

Chimie, 240 leçons.

Botanique, 60 leçons.

Finales.

Matière médicale et Thérapeutique générale, 240 leçons.

Pathologie externe et Médecine opératoire, 240 leçons.

Pathologie interne et Thérapeutique spéciale, 240 leçons.

Tocologie, 240 leçons.

Médecine légale, 70 leçons.

Toxicologie, 60 leçons.

Maladies des yeux et des oreilles, 60 leçons.

Clinique externe, 180 leçons.

Clinique interne, 180 leçons.

Clinique des maladies des yeux et des oreilles, 30 leçons.

Clinique des accouchements : chaque élève assiste à au moins six cas.

COURS PRATIQUES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Cliniques.

Convaincue qu'il est d'une nécessité urgente de préparer les jeunes médecins à l'exercice de leur art, non-seulement par des cours théoriques étendus et très-développés, mais encore par des leçons pratiques et l'étude constante des diverses maladies aux lits mêmes des malades, l'Université a cru devoir aller beaucoup au-delà des exigences de la loi pour le nombre de ses Cliniques. Ainsi, outre que le nombre des leçons de Clinique qui se donnent à l'Hôpital de la Marine et à l'Hôtel-Dieu dépasse de moitié celui qui est exigé par la loi Provinciale, (c'est-à-dire, est de 360 par année au lieu de 240), les élèves de l'Université ont, au Dispensaire, une Clinique interne et externe facultative et une Clinique obligatoire sur les maladies des yeux et des oreilles, et à la Morgue, des leçons de Médecine légale pratique.

Cliniques du Dispensaire.

Le Dispensaire de Québec a été ouvert le 19 février 1866. A cet établissement, tous les pauvres de la ville, sans distinction de croyances ou d'origines, reçoivent gratuitement les soins et remèdes que requiert leur état. Monsieur le curé de Québec et le Recteur de l'Université sont les Directeurs de l'établissement.

Les docteurs Tessier, H. Blanchet, LaRue, Simard, Verge, J.-B. Blanchet, A. Belleau et E. Casgrain sont chargés du service médical ; et les Sœurs de la Charité veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Le Dispensaire est ouvert tous les jours depuis 1 h. P. M., jusqu'à 2 h. ou 3 h., suivant le besoin.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service des explications ou leçons cliniques, et sont chargés de la préparation et distribution des remèdes, et des pansements. Les élèves de quatrième année visitent à domicile, sous la direction des médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire.

Le docteur Simard, professeur du cours des Maladies des yeux et des oreilles à l'Université, est chargé *spécialement* et *exclusivement* du traitement de ces maladies. Le docteur Casgrain est chargé *exclusivement* du traitement des maladies dentaires.

Expertises Médico-Légales.

Avec la bienveillante permission de monsieur le Coroner Panet, les élèves de l'Université sont admis à assister aux diverses enquêtes qui se font à la Morgue, et peuvent profiter des avantages considérables que leur offre cet établissement pour l'étude de la Médecine légale pratique. Le nombre des enquêtes qui se font chaque année à la Morgue, est considérable et très-varié.

MUSÉES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Ces musées se composent de plusieurs collections des plus complètes et des plus intéressantes du continent américain. Ils comprennent :

1° Les différentes affections pathologiques du système osseux, les monstruosités et l'anatomie comparée. Cette collection renferme plus de 600 pièces naturelles préparées en France avec le plus grand soin par des médecins et des naturalistes. Plusieurs de ces pièces sont uniques.

2° Un grand nombre de pièces préservées dans l'alcool et présentant des états pathologiques divers des parties molles. Cette collection est due aux professeurs de l'Université et à la générosité d'un certain nombre d'autres médecins qui ont bien voulu faire profiter l'Université des précieux résultats de leur expérience.

3° Des pièces artificielles servant à l'étude des maladies de la peau et des affections syphilitiques. Cette partie se compose de 250 pièces, faites à Paris. La finesse du modelé, le nombre et l'exactitude des détails, font de ces pièces artificielles de pathologie, des spécimens authentiques tellement instructifs, qu'il suffit de les avoir vus une fois pour reconnaître immédiatement, sur la nature, les altérations qu'elles représentent.

4° Une collection d'instruments d'une rare beauté et qui ne le cèdent en rien, pour le nombre, l'utilité et le fini des pièces, aux plus belles collections des grandes institutions européennes. Ces instruments ont été fabriqués à Paris, par M. Mathieu, expressément pour l'Université Laval et sous les yeux de M. le professeur Landry.

5° Une collection très-étendue et très-complète d'échantillons de Matière médicale, préparés avec soin, et servant aux démonstrations du professeur de cette partie des sciences médicales.

2° DEGRÉS EN MÉDECINE.

Pour obtenir le Baccalauréat dans la faculté de Médecine, il suffit d'avoir suivi les cours conformément aux réglemens durant neuf termes (trois ans), et d'avoir obtenu, à tous les examens de ces neuf termes l'une des notes *Assez bien*, *Bien* ou *Très-bien* pour toutes les matières, ou d'avoir réparé les mauvaises notes par des examens subséquents suffisants. On peut encore obtenir le Baccalauréat en Médecine après six termes seulement (deux ans), aux conditions exprimées plus haut, pourvu que le sixième examen de terme soit remplacé avec succès par le premier examen de la Licence ou du Doctorat en Médecine.

La Maîtrise ou Licence en Médecine, et à plus forte raison le Doctorat, donne droit de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art obstétrique; seulement le Licencié ou le Docteur en Médecine est tenu de faire reconnaître légalement son diplôme par le Bureau provincial de Médecine.

Pour être admis aux épreuves de la Licence et du Doctorat le candidat doit l'avoir suivi régulièrement l'enseignement complet de la faculté. Cependant les étudiants qui ont suivi des cours dans une autre institution, ou qui ont étudié quelque temps sous un patron, peuvent en exhibant au Recteur des certificats convenables, être admis à compléter leur cours. 2° Avoir subi avec succès les examens de termes sur toutes les matières de l'enseignement, ou avoir réparé les examens défectueux.

Les épreuves spéciales de la Licence et du Doctorat sont au nombre de deux et se subissent régulièrement : la première, sur les *Primaires*, à la fin de la seconde année ; la seconde, sur les *Finales*, à la fin du cours. Ces épreuves sont orales et par écrit.

Il est accordé six heures pour chaque composition écrite, dont le sujet, tiré au sort, est pris dans une partie quelconque de l'enseignement de la faculté. L'examen oral est d'au moins une heure et demie à chaque épreuve. Il y a en outre un examen clinique, au lit des malades, à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital de la Marine, sur la Pathologie interne et sur la Chirurgie.

En résumé, l'épreuve spéciale de la Licence et du Doctorat dure environ 16 heures, dont près de quatre heures en examen oral.

Une seule note *Mal* ou *Très-mal* est éliminatoire, et même une note *Médiocre* à l'examen des *Primaires* ne fait pas interrompre la séance ; seulement le candidat est tenu, pour être admis, de réparer sa mauvaise note en subissant avec succès un nouvel examen sur la même matière lors de la seconde épreuve.

Si le candidat, aux deux épreuves, n'a que des notes *Bien* ou *Très-Bien*, il est admis au grade de Docteur en Médecine. Il l'est encore si, ayant eu quelques notes *Assez bien* à la première épreuve, il répare cet échec relatif en subissant un nouvel examen sur les mêmes matières avec les notes *Bien* ou *Très-bien*, lors de la seconde épreuve.

S'il reste des notes *Assez bien*, non rachetées au second examen, le candidat n'est admis qu'au grade de Licencié en Médecine. Il est Licencié avec distinction, s'il a deux fois plus de *Très-bien* que d'*Assez bien* ; sinon il est simplement admis à la Licence.

3° PRIX DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

PRIX MORRIN.

M. le Dr. Joseph Morin a légué à l'Université une somme de \$2,000 dont la rente doit être employée en prix en faveur des élèves en Médecine. Cette rente est partagée en quatre parts, savoir : 1° deux parts d'un tiers chacune, pour former deux premiers prix ; 2° deux parts d'un sixième chacune, pour former deux seconds prix.

Un premier et un second prix sont mis à la disposition des élèves de seconde année ; deux prix semblables sont offerts aux élèves de dernière année. Les élèves de première année sont admis à concourir avec ceux de seconde ; et les élèves de troisième année, avec ceux qui terminent leurs cours.

Le concours se fait par écrit et il est absolument analogue à l'épreuve écrite de la Licence et du Doctorat en Médecine ; la séance ne doit pas dépasser six heures. Les concurrents signent leur ouvrage d'un pseudonyme, et mettent leur véritable nom avec leur pseudonyme dans une enveloppe cachetée, qui n'est ouverte qu'après la correction. Les prix sont donnés en argent et au mérite absolu.

PRIX SEWELL.

Depuis trois ans, M. le Dr. Sewell, Professeur de Pathologie interne, donne un premier et un second prix en argent aux élèves de son cours qui réussissent le mieux dans une composition écrite conduite comme celle du Prix Morrin, mais sur un sujet de Pathologie interne.

4° AFFILIATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL AU COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS DE LONDRES.

L'effet de cette affiliation est de donner à l'Université Laval les privilèges suivants :

1° L'examen de l'Inscription est reconnu comme équivalent à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

2° Les certificats d'assiduité aux cours de Médecine suivis à l'Université Laval par les élèves *inscrits* après leur inscription sont reconnus pour autant par le même Collège.

3° Les Docteurs en médecine de l'Université Laval sont admissibles à l'examen pour le diplôme de Membre du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Faculté des Arts.

1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement complet de la faculté des Arts, conduisant à la Maîtrise des Arts, n'est pas encore organisé, faute d'élèves. Vu le peu de ressources que présente le pays comme encouragement à la recherche de ce grade, il

est peu probable que cet enseignement soit organisé de sitôt d'une manière sérieuse.

En attendant, et jusqu'au 1^{er} septembre 1873, les professeurs et officiers des Collèges affiliés à l'Université Laval, peuvent être promus au grade de Maître ès Arts, sans examen, pourvu qu'ils aient été chargés, pendant toute la durée de huit années scolaires, d'un ou de plusieurs des emplois suivants : ceux de Préfet des études, de professeur de Philosophie, de professeur de Rhétorique, de professeur de Belles-Lettres, de professeur de Mathématiques, de professeur de Physique et de professeur de Chimie.

Les cours qui se donnent actuellement sont de deux sortes, les cours privés et les cours publics.

COURS PRIVÉS.

Les cours privés comprennent toutes les matières exigées pour le second examen de l'Inscription et du Baccalauréat ès Arts. Cet enseignement dure deux ans et embrasse les matières suivantes :

Philosophie, 260 leçons.
 Mathématiques, 200 leçons.
 Physique, 160 leçons.
 Chimie, 120 leçons.
 Botanique, 40 leçons.
 Astronomie, 40 leçons.
 Minéralogie, 20 leçons.
 Géologie, 20 leçons.
 Architecture, 10 leçons.

Ces cours sont suivis en entier par les élèves en Philosophie du Petit Séminaire de Québec, qui sont élèves de la faculté des Arts ; et partiellement par les élèves en Médecine de première et de seconde année, qui sont aussi réputés élèves de la faculté des Arts pour la Chimie et la Botanique.

Peuvent encore être admis à ces cours les élèves et autres jeunes gens déjà admis à suivre les cours de Droit et de Médecine ; les jeunes gens, non élèves du Séminaire, mais qui ont subi avec succès le premier examen de l'Inscription (ils sont réputés élèves) ; enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie civil, l'Arpentage, l'Architecture, etc.

COURS PUBLICS. *

Ces cours, qui se donnent à 8 heures du soir, pour la commodité du public, n'ont pas de durée limitée et varient d'une année à l'autre, de manière que le même sujet ne revienne pas avant une période d'au moins trois ans, bien que le titre d'un cours puisse rester le même pendant les trois années. Les sujets sont variés et choisis parmi ceux qui offrent le plus d'attrait ou d'utilité pour le public.

La partie scientifique de ces cours est surtout expérimentale, bien que les calculs faciles n'en soient pas exclus. Les capitalistes, et en général les hommes instruits sont spécialement invités à ces cours.

Les étudiants en Droit et en Médecine, les élèves de l'École Normale et les élèves de dernière année de Philosophie du Petit Séminaire, qui forment comme l'auditoire obligé de ces cours, y puiseront une foule de notions pratiques utiles, qu'ils contribueront à disséminer plus tard dans tout le pays, comme prêtres, médecins, avocats, notaires ou instituteurs.

* Les hommes seuls sont admis à ces cours.

MUSÉES DE LA FACULTÉ DES ARTS.

Cabinet de Physique.

Le cabinet de Physique maintenant à l'usage de la faculté des Arts est un des plus complets de l'Amérique. Il renferme sur toutes les branches de la Physique près de 1,000 instruments, comprenant la plupart des appareils qui servent à démontrer les découvertes les plus récentes.

Il y a en outre les instruments nécessaires à l'enseignement des Mathématiques et de l'Astronomie.

Musées de Minéralogie et de Géologie.

Les collections de provenances diverses, qui composaient l'ancien cabinet de Minéralogie du Séminaire de Québec, ainsi que des additions considérables renfermant un grand nombre de substances rares, ont été fondues en une seule collection arrangée systématiquement par M. Th.-Sterry Hunt. Indépendamment de cette collection générale, plusieurs autres, plus petites mais très-complètes, servent à montrer certaines propriétés spéciales : v. g. l'échelle de dureté ; les propriétés optiques, électriques, organoleptiques des minéraux ; le clivage, ainsi que les différents modes de composition et de structure. Il y a en tout au delà de 4,000 échantillons.

Le Musée Géologique, composé d'environ 1,500 échantillons, renferme :

1° Une belle collection de roches représentant toutes les couches qui se distinguent par quelques particularités remarquables de structure ou de composition ;

2° Une collection considérable de fossiles de tous les terrains, et surtout des terrains silurien et dévonien du Canada. Ces derniers viennent en grande partie de la Commission Géologique de la Province. Il y a aussi un grand nombre de fossiles donnés par des particuliers, amis de la science.

Musée Botanique.

Ce musée occupe les salles qui se trouvent à la suite des collections minéralogiques. Les deux premières salles renferment les échantillons du règne végétal qui ne peuvent trouver place dans les herbiers. Ces collections se divisent comme suit :

1° Une collection des bois canadiens employés dans l'industrie et ayant une valeur commerciale.

2° Plusieurs collections de bois préparés spécialement pour l'étude. La principale est celle de nos végétaux ligneux indigènes, qui est une des plus complètes de l'Université.

3° Plusieurs collections de bois exotiques ; entre autres, une collection très-remarquable des bois de commerce qui se vendent sur les marchés d'Angleterre.

4° Une collection de fruits artificiels d'une rare beauté, auxquels on peut rapporter les nombreuses variétés de pommes, poires, prunes, pêches, etc.

5° Une collection de champignons artificiels, comprenant les champignons comestibles, les champignons suspects et les champignons vénéneux.

La dernière salle contient l'herbier, ou plutôt la collection des herbiers de provenances diverses, tous authentiques, qui composent 1° l'herbier américain (plantes du Canada et des Etats-Unis), 2° l'herbier général (plantes d'Europe, d'Asie, etc.) Ces herbiers contiennent environ 10,000 plantes, toutes nommées et classées.

Musée de Zoologie.

Le musée Zoologique compte près de 1000 oiseaux, dont plus de 300, obtenus et nommés par l'entremise de l'Institution Smithsonienne de Washington, proviennent des différentes parties de l'Union Américaine.

La collection canadienne, outre les oiseaux, compte de plus une quarantaine de quadrupèdes et autant de poissons.

La collection d'insectes se monte maintenant à près de 4,000 individus, la plupart nommés, et renferme plusieurs échantillons types d'espèces nouvelles, vérifiées par les premiers entomologistes des Etats-Unis.

Nous devons mentionner aussi une collection d'œufs d'oiseaux en voie de progrès, ainsi qu'une collection déjà considérable de coquilles canadiennes et exotiques.

Musée Ethnologique.

Le Musée Ethnologique, dont la partie principale est le Musée Huron de M. Taché, consiste en antiquités canadiennes et européennes de toutes sortes. Ce musée malheureusement n'est pas beaucoup susceptible d'augmenter à prix d'argent. Il ne peut guères s'accroître qu'avec le temps et par la bienveillance des amis de la science. On reçoit avec reconnaissance tout ce qui rappelle l'industrie ou les mœurs des premiers habitants du Canada et de l'Amérique en général.

2° DEGRÉS DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

Le seul degré qui offre quelque intérêt actuel dans la faculté des Arts est celui de Bachelier, puisque c'est le seul qui se donne sur examen.

Il y a trois Baccalauréats dans la faculté des Arts : le Baccalauréat ès Arts, le Baccalauréat ès Lettres et le Baccalauréat ès Sciences. Tous trois, ainsi que l'Inscription, sont des certificats de bonnes études secondaires, mais faites avec des succès différents.

Tout candidat à l'Inscription ou au grade de Bachelier dans la faculté des Arts, doit subir deux examens, l'un ordinairement après la Rhétorique, l'autre à la fin du cours de Philosophie. Ces examens se font par écrit, en français ou en anglais, au choix du candidat. Cependant une partie de l'examen, généralement une des questions d'histoire, doit se faire dans l'autre langue. Le travail est distribué en six séances au premier examen (examen des Lettres), et en quatre au second (examen des Sciences).

Les sujets de l'examen des Lettres, avec les nombres de points à gagner, sont :

- 1° Une Version latine, 18 points;
- 2° Une Version grecque, 18 points;
- 3° Un Thème latin, 18 points;
- 4° L'Histoire universelle, l'Histoire du Canada et la Géographie, 24 points;
- 5° Les principes et l'histoire de la Littérature et de la Rhétorique, 24 points;
- 6° Une composition littéraire, 36 points.

Les matières de l'examen des Sciences sont :

- 1° Une dissertation philosophique, 30 points;
- 2° Physique et Chimie, 18 points;
- 3° Mathématiques et Astronomie, 18 points;
- 4° Histoire naturelle, 9 points.

Les Mathématiques ne supposent que l'Arithmétique, l'Algèbre jusqu'aux équations du second degré inclusivement, la Géométrie élémentaire et la Trigonométrie rectiligne. En Histoire naturelle on ne demande que la Botanique, la Minéralogie et la Géologie.

La durée de ces divers examens forme un total de *trente-sept heures*. Les candidats n'apportent avec eux ni livres, ni notes, ni même de papier; on leur fournit ce qui leur est indispensable, et ils trouvent des dictionnaires dans le lieu des séances. Leurs noms ne doivent pas se trouver sur les copies de leur travail; ils le remplacent par un pseudonyme, qui n'est connu qu'après toute correction faite. Les candidats ne peuvent sortir pendant le temps des séances, que pour des raisons majeures approuvées par celui qui préside. S'ils étaient soupçonnés de s'être procuré en sortant le secours de quelque personne ou de quelque ouvrage, leur travail ne serait pas apprécié.

Les candidats, à chaque examen, sont distribués en trois catégories: la première se compose de ceux qui ont conservé au moins les deux tiers de leurs points en somme, sans avoir été au-dessous du sixième en aucune matière; la seconde comprend ceux qui, sans avoir les deux tiers, ont au moins le tiers de leurs points en somme, et au moins le neuvième sur chaque matière; enfin, la troisième catégorie renferme ceux qui n'ont pas conservé le tiers de la somme des points. Ceux qui ne peuvent être classés dans la première ou la seconde catégorie que parce qu'il leur manque le sixième ou le neuvième dans quelques matières, sont tenus de reprendre ces matières avec un succès suffisant, à un examen subséquent, faute de quoi, ils perdent leur droit à être classés.

Les candidats de la première catégorie aux deux examens sont Bacheliers ès-Arts.

Ceux de la première catégorie à l'examen des Lettres et de la seconde à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Lettres.

Les candidats de la seconde catégorie à l'examen des Lettres et de la première à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Sciences.

Enfin, ceux de la seconde catégorie aux deux examens sont *inscrits*.— Cette *Inscription*, qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont Bacheliers, équivaut à la *Matriculation* des Universités anglaises.

L'Inscription de l'université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres. Pour être admis, en dehors des Collèges affiliés, à subir les examens de l'Inscription et du Baccalauréat ès Arts, il faut en faire la demande au Recteur par écrit, quinze jours au moins avant le commencement de l'examen, et lui envoyer en même temps un certificat de bonnes mœurs signé par le Supérieur du Collège où l'on étudie. S'il y a plus de deux mois qu'on a cessé de fréquenter un collège, il faut un second certificat signé par son curé ou ministre.

Les élèves des Collèges affiliés ne sont pas tenus de faire cette demande, ni d'envoyer le certificat ci-dessus; il suffit que leurs noms soient transmis au Recteur par leurs Supérieurs respectifs.

MATIÈRES DES ÉPREUVES POUR L'INSCRIPTION ET LE BACCALAURÉAT ÈS ARTS, ÈS LETTRES ET ÈS SCIENCES, EN JUILLET 1872.

PREMIER EXAMEN.

Composition littéraire.—Louis-Philippe, roi des Français, consulte le Conseil d'Etat sur le projet de faire transporter les restes de Napoléon 1er,

de l'île Sainte-Hélène à Paris. Le Ministre de la guerre appuie ce projet et réfute les objections posées par quelques-uns de ses collègues.
Faire le discours du Ministre de la guerre.

Histoire universelle.—Première croisade.—[Programme : Commencement.—Principales batailles.—Principaux personnages actifs.—Fin.—Durée.—Résultat.]

Histoire du Canada, à traiter en ANGLAIS.—Cartier et ses voyages.—[Programme : Limite et caractère de la période ; principaux événements ; dates importantes.]

Géographie.—Amérique septentrionale.—[Programme : Bornes.—Mers extérieures.—Mers intérieures.—Grandes divisions ou états.—Fleuves et rivières principales.—Chaînes de montagnes.—Lacs.—Golfes.—Îles.—Races.]

Littérature.—Diverses sortes de narrations : historique, fabuleuse ou poétique, badine ; définition ; qualités particulières.

Rhétorique.—De la réfutation ; ce que c'est ; sa place dans le discours ; règles à suivre dans la réfutation.

Histoire de la littérature.—Littérature française au dix-huitième siècle.—[Programme : Caractère distinctif.—Genres de littérature cultivés.—Principaux écrivains, poètes, prosateurs, orateurs ; indication de leurs ouvrages les plus remarquables. (Résumé.)]

Version grecque.—Oratio contra Timocratem. (Peroralio.)

Χρὴ μὲν οὖν πᾶσιν ὀργίλως ἔχειν, ὅσοι τιθέασι νόμους αἰσχροῦς καὶ πονηροῦς, μάλιστα δὲ τούτοις οἱ τοὺς τοιούτους τῶν νόμων διαφθειροῦσι, δι' ὧν ἔστιν ἢ μικρὰν ἢ μεγάλην εἶναι τὴν πόλιν. εἰσὶ δ' οὗτοι τίνες ; οἱ τε τοὺς ἀδικοῦντας τιμωροῦμενοι, καὶ ὅσοι τοῖς ἐπεικέσι τιμὰς διδῶσιν. Εἰ γὰρ ἅπαντες προθυμηθεῖεν ποιεῖν ἀγαθὸν τι τὸ κοινόν, τὰς τιμὰς καὶ τὰς δωρεὰς τὰς ὑπὲρ τούτων ζηλώσαντες, καὶ πάντες ἀποσταίεν τοῦ κακοῦργεῖν [ἢ καχόν τι πράττειν], τὰς βλάβας καὶ τὰς ζημίας τὰς ἐπὶ τούτοις καιμένας φοβηθέντες· ἔσθ' ὃ τι κωλύει τὴν πόλιν μεγίστην εἶναι ; οὐ τριήρεις ὅσας οὐδεμία πόλις Ἑλληνικὴ κέκτηται ; οὐχ ὀπλίτας ; οὐχ ἰππέας ; οὐ προσόδους ; οὐ τόπους ; οὐ λιμένας ; ταῦτα δὲ πάντα τί σώζει καὶ συνέχει ; οἱ νόμοι. κατὰ γὰρ τούτους οὐσης τῆς πολιτείας ἐστὶ ταῦτα χρήσιμα τῷ κοινῷ. Εἰ δὲ τοῦναντίον γένοιτο τοῖς χρηστοῖς μὲν μηδ' ὅτιοῦν πλέον, τοῖς δ' ἀδικοῦσιν ἄδεια, ὅσης Τιμοκράτης γέγραφε· πόση ταραχὴ γένοιτο ἂν εἰκότως ;

εὐ γὰρ ἴσθ' ὅτι τούτων ὧν διεξῆλθον κτημάτων, οὐδ' εἰ δις γένοιθ' ὅσα νῦν ἐστίν, οὐδ' ὀτιοῦν ἂν ὄφελος εἴη. Οὗτος τάλιν ἐν τούτῳ τῷ νόμῳ φαίνεται κακῶς ἐπιχειρῶν ὑμᾶς ποιεῖν, δι' ὃ τοῖς ἀδικεῖν ἐπιχειροῦσιν οὐκ εἰσὶν αἱ τιμωρίαι.

Πάντων οὖν ἕνεκα τῶν εἰρημένων ἄξιον ἀργισθῆναι καὶ κολάσαι καὶ παράδειγμα ποιῆσαι τοῖς ἄλλοις, ὡς τὸ πρῶτος ἔχειν τοῖς τοιοῦτοις, καὶ καταψηφίζεσθαι μὲν, ὀλίγου δὲ τιμᾶν, ἐδίξεν καὶ προδιδάσκειν ἔστ' ἀδικεῖν ὑμᾶς ὡς πλείστους.

Version latine.—La reconnaissance est la plus belle des vertus.

Quum omnibus virtutibus me affectum esse cupiam, tamen nihil est, quod malim, quam me et gratum esse, et videri. Hæc est enim una virtus non solum maxima, sed etiam mater virtutum omnium reliquarum. Quid est pietas, nisi voluntas grata in parentes? qui sunt boni cives, qui belli, qui domi de patria bene merentes, nisi qui patriæ beneficia meminere? qui sancti, qui religionum colentes, nisi qui meritam diis immortalibus gratiam justis honoribus, et memori mente persolvunt? Quæ potest esse jucunditas vitæ, sublatis amicitiiis? quæ porro amicitia potest esse inter ingratos? Quis est nostrum liberaliter educatus, cui non educatores, cui non magistri sui, atque doctores, cui non locus ille mutus ipse, ubi altus aut doctus est, cum grata recordatione in mente versetur? Cujus opes tantæ esse possunt, aut unquam fuerunt, quæ sine multorum amicorum officio stare possint? quæ certe, sublata memoria et gratia, nulla exstare possunt. Equidem nil tam proprium hominis existimo, quam non modo beneficio, sed etiam benivolentiæ significatione alligari; nihil porro tam inhumanum, tam immane, tam feram, quam committere, ut beneficio non dicam indignus, sed victus esse videare.

Thème latin.

Les confidentes auxquels le médisant révèle les fautes d'autrui en ont bientôt à leur tour instruit plusieurs autres, qui de leur côté, ne regardant plus comme un secret ce qu'ils viennent d'apprendre, en instruisent les premiers venus. Chacun, en les redisant y ajoutera de nouvelles circonstances; chacun y mettra quelque trait envenimé de sa façon; à mesure qu'on les publiera, ils croîtront, ils grossiront: semblable à une étincelle de feu qui, portée en différents lieux par un vent impétueux, embrase les forêts et les campagnes, telle est la destinée de la détraction. Ce que nous avons dit en secret n'était rien d'abord et paraissait enseveli sous la cendre; mais le feu ne couve que pour se rallumer avec plus de fureur; mais ce rien va emprunter de la réalité en passant par différentes bouches; chacun y ajoutera ce que sa passion, son intérêt, le caractère de son esprit et de sa malignité lui représentera comme vraisemblable. La source sera presque imperceptible; mais, grossi dans sa course par mille ruisseaux étrangers, le torrent qui s'en formera inondera la cour, la ville, la province, et ce qui n'était d'abord qu'une plaisanterie secrète et imprudente, qu'une simple réflexion, qu'une conjecture maligne, deviendra une affaire sérieuse, un décri formel et public, le sujet de tous les entretiens, une flétrissure éternelle.

SECOND EXAMEN.

Philosophie.—Définir et expliquer ce qu'il faut entendre par certitude.—Y a-t-il une certitude?—Le sens intime, l'évidence et les sens peuvent-ils être des sources de certitude?

Physique.—1° Donnez une définition claire du *poids spécifique*. Quelle différence y a-t-il entre les poids spécifiques de 2 lbs. de fer et de 4 lbs. du même métal? Un corps dont le poids spécifique est 3.5, pèse 4 lbs. dans l'eau; quel est son poids réel?

2° Expliquer l'ascension de l'eau dans la *pompe aspirante* ordinaire.—Jusqu'à quelle hauteur l'eau peut-elle monter dans une pompe aspirante, et donnez la raison de votre réponse?

3° Quelle est la différence essentielle entre un son aigu et un son grave?—Pouvez-vous donner une raison qui explique pourquoi un long tuyau d'orgue peut donner un son plus grave qu'un tuyau court?

Chimie.—1° Comment peut-on démontrer que l'acide carbonique est composé de carbone et d'oxygène?

2° Comment distinguer l'acide carbonique de l'azote?

3° On donne quatre bouteilles renfermant respectivement et séparément de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote et du chlore. Comment faut-il s'y prendre pour distinguer chacun de ces gaz l'un de l'autre?

Mathématiques.—1° Le produit d'une banqueroute se monte à £910.3s. 1½d., et les dettes s'élèvent à £1875. On demande ce que le banquier paie *dans le lous*, et ce qu'un créancier va perdre sur une dette de £57?

2° Trouver la valeur de $\frac{0.003 \times 0.004}{0.006}$.

3° Ajouter ensemble $\frac{a^2 + b^2}{2}$ et $ab + bc + ca$, en supposant que $a = -(b + c)$.

4° Un certain nombre de deux chiffres égale 7 fois la somme de ses deux chiffres. Si l'on renverse l'ordre des chiffres et qu'on retranche le nouveau nombre du premier, la différence est 27. Trouver le nombre.

5° Indiquer les opérations à faire pour mesurer la *profondeur* verticale d'un précipice dans lequel on ne peut descendre, mais dont on voit le fond et sur le bord duquel on peut mesurer une ligne horizontale.

[Nota.—Mettre les opérations pour qu'on puisse bien suivre la marche des problèmes.]

Astronomie.—Qu'est-ce que l'on entend par mouvement rétrograde et mouvement direct en astronomie?—Expliquer les rétrogradations et les stations d'une planète inférieure.

Minéralogie.—Qu'est-ce que le clivage?—Le clivage peut-il se faire dans une direction quelconque?—Le clivage se fait-il avec la même facilité dans différentes directions?—Le clivage peut-il être un caractère spécifique et pourquoi?

Géologie.—A quels caractères peut-on reconnaître un terrain sédimentaire?—Définir les termes géologiques suivants : dénudation, succession concordante ou discordante des couches, soulèvement, dépression.

Botanique.—Racines des plantes—leurs fonctions—principales espèces.

3^e PRIX DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

PRIX DU PRINCE DE GALLES.

Son Altesse Royale le Prince de Galles, à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, le 22 août 1860, a daigné faire don à cette institution de la somme de \$800 pour fonder un ou des prix en faveur des élèves.

C'est la rente de cette somme qui constitue le prix appelé *Prix du Prince de Galles*. Il est donné chaque année, lors de la rentrée des facultés après les vacances, à l'élève qui a subi avec le plus de succès, depuis la rentrée des facultés de l'année précédente, les épreuves du Baccalauréat ès Arts, pourvu qu'il ait conservé au moins les quatre-cinquièmes de la somme de tous les points.

Comme il s'agit d'un concours, ce prix ne peut pas être gagné par une reprise d'examen ou par un second essai.

Si, quelque année, aucun élève ne conserve les quatre-cinquièmes de ses points, la rente de cette année est ajoutée au capital pour augmenter le prix des années suivantes.

La valeur actuelle du prix du Prince de Galles est de \$64.

AVANTAGE FAIT AUX BACHELIERS ÈS ARTS PAR LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Tout Bachelier ès Arts qui conserve en somme, dans ses deux examens, 170 points ou plus, peut suivre gratuitement les cours d'une des facultés, tant qu'il obtient la note *Très-bien* aux examens de terme.

CONCOURS DE POÉSIE ET D'ÉLOQUENCE.

Ces deux concours sont ouverts à tous les compétiteurs de bonne volonté qui ne sont ni membres ni officiers de l'Université Laval, ni élèves des collèges et des écoles.

Chacun de ces concours a lieu de deux ans en deux ans, de manière que l'un des deux ait lieu tous les ans. Ils sont essentiellement en langue française.

Les travaux du concours d'éloquence ne doivent pas exiger moins d'une demi-heure de lecture, ni plus d'une heure, à moins qu'une dérogation à cet égard ne soit permise formellement par la faculté des Arts.

Trois médailles, frappées aux armes de l'Université Laval, avec l'inscription « Prix d'Eloquence » ou « Prix de Poésie » et la date, sont proposées aux Lauréats : l'une en or, la seconde en argent, la troisième en bronze.

Ces prix sont donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université.

L'œuvre des concurrents doit être adressée en double copie et *franco*, au Secrétaire de la faculté des Arts, avant le 31 mai de l'année du concours, et porter une épigraphe ou devise reproduite dans un pli cacheté

contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que l'ouvrage est inédit.

Toutes les pièces présentées au concours deviennent la propriété de la faculté des Arts, qui, seule, peut permettre de les publier.

Ces pièces sont soumises à l'appréciation d'un jury choisi par cette même faculté.

Les compétiteurs qui se font connaître directement ou indirectement avant la proclamation des Lauréats, sont exclus du concours.

Le concours d'Eloquence, qui a été clos le 31 mai dernier, avait pour sujet : *Eloge historique de Champlain.*

Bibliothèque.

La bibliothèque, qui renferme aujourd'hui environ 55,000 volumes sur toutes les branches des Lettres et des Sciences, est ouverte aux professeurs et aux élèves tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 10 h. à 11 h. A. M. ; de 3 h. à 5 h. P. M., et de 8 h. à 9 h. P. M.

Elle est fermée pendant les vacances.

Discipline.

1° DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Nul n'est réputé *élève inscrit* de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son inscription comme tel. Le Recteur, qui accorde cette inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de moralité, s'il s'est écoulé plus de six mois depuis qu'il a subi son dernier examen.

L'inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

Les élèves de tous degrés doivent signer, en entrant, l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

Tous les élèves doivent remplir avec exactitude les devoirs de la religion. Les catholiques assistent aux offices de leur paroisse les dimanches et les jours de fête. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Le Recteur peut faire donner des conférences religieuses aux élèves catholiques, lorsqu'il le trouve opportun. Tous doivent y assister avec régularité.

L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des officiers et des professeurs de l'Université, des procédés honnêtes envers tout le monde, et enfin l'observation de toutes les règles de l'Université, sont pour les élèves des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée.

Les blasphèmes, les paroles obscènes, les actions et les propos qui pourraient faire juger un élève coupable d'irréligion ou d'immoralité, ou compromettre l'honneur de l'Université, exposent à une peine encore plus sévère et même à l'expulsion.

La fréquentation des théâtres, des maisons de jeu et de celles où l'on vend à boire, est rigoureusement interdite, de même que l'entrée de celles dont la réputation serait mauvaise ou équivoque.

Les élèves, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque de l'Université, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Il leur est défendu de fréquenter les salles de lecture de la ville, où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études. Pour la même raison, ils doivent s'abstenir de prendre une part active dans les affaires politiques et de se charger de la correspondance des journaux.

Ils ne peuvent former d'associations, ni faire de démonstrations collectives, sans en avoir obtenu la permission.

Ils sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude. Les professeurs prennent note des absences, et celles-ci sont enregistrées. Outre qu'elles exposent à des peines, lorsqu'elles se font sans raison suffisante, les élèves courent le risque de se voir refuser, à la fin du cours, les certificats d'assiduité dont ils auront besoin.

Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans autorisation, et lorsque, pour cause de maladie, ils sont retenus au logis, ils doivent en informer au plus tôt.

Lorsqu'un élève a eu de longues ou de fréquentes absences, il peut en faire insérer les motifs au registre de l'Inscription, pourvu qu'il les fournisse par écrit et en très-peu de mots.

Les peines autorisées à l'égard des élèves de l'Université, sont :—

- 1° L'admonition particulière ;
- 2° L'admonition devant tous les élèves de la faculté ;
- 3° La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux ;
- 4° Le renvoi temporaire ;
- 5° Le renvoi illimité ;
- 6° L'exclusion ou renvoi définitif.

Les trois dernières peines, lorsqu'elles ont été prononcées par le Conseil d'une faculté ou par le Modérateur, ne s'infligent que du consentement du Recteur. S'il croit devoir le refuser, il est tenu de porter l'affaire devant le Conseil de l'Université, qui maintient ou annule la décision des premiers juges.

L'élève condamné au renvoi illimité ou à l'exclusion, peut appeler lui-même de cette sentence au Conseil de l'Université.

Les élèves simplement inscrits et les étudiants non élèves ont une robe semblable à celle des Bacheliers, sauf les manches, qui sont sans aucune bordure.

Les élèves et les étudiants des facultés de Droit et de Médecine sont tenus de porter le costume universitaire 1° aux cours de leurs facultés respectives ; 2° lorsqu'ils assistent en corps aux offices de la cathédrale ; 3° dans toutes les autres circonstances où le Recteur le juge convenable. Cependant les élèves et les étudiants en Médecine sont dispensés du costume pour assister aux leçons qui se font dans l'amphithéâtre de démonstration pratique, et lorsqu'ils vont suivre les leçons Cliniques qui se donnent dans les hôpitaux.

2° CONDUITE A L'UNIVERSITÉ.

Le vestibule sert de salle d'attente ; les élèves ne doivent néanmoins s'y trouver qu'un quart d'heure au plus avant l'heure des leçons ou de l'ou-

verture de la bibliothèque. Ils peuvent y parler, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne déranger personne dans la maison, et à n'être pas entendus dans la rue.

Les élèves et les étudiants non élèves des facultés de Droit et de Médecine doivent être en costume complet pour assister aux leçons des professeurs. L'appariteur peut refuser l'admission à ceux qui se présentent sans costume. Il n'y a d'exceptions que celles mentionnées plus haut pour les étudiants en Médecine.

Les externes prennent et déposent leur costume au vestiaire. C'est là aussi que doivent être déposés, pendant les leçons, leur chapeau, leur canne et les habits qu'ils laissent pour revêtir leur costume. Les internes peuvent avoir leur costume à leur chambre et s'en revêtir là. Les uns et les autres ne doivent avoir sous leur robe que leurs habits ordinaires et non pas ceux qui ne sont destinés qu'à les préserver du froid ou du mauvais temps lorsqu'ils sortent. Dans les occasions solennelles, ces habits ordinaires doivent être noirs, à l'exception de la cravate, qui est blanche.

Les élèves ne sont admis dans la salle des leçons qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qu'ils ont prise ou qu'on leur a assignée au commencement du terme. Ils demeurent assis pendant les leçons, et peuvent se couvrir, s'ils sont en costume. Néanmoins, celui à qui le professeur s'adresse nommément, ou qui s'adresse lui-même au professeur, doit demeurer découvert aussi longtemps que le professeur lui parle, ou qu'il parle au professeur. A la rentrée et à la sortie du professeur, toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent, et les élèves se découvrent.

Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs leçons. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

Les élèves et autres étudiants ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans aucune partie du bâtiment. Ils ne parlent dans les allées, les escaliers ou le vestiaire qu'autant que le demande la politesse envers les officiers et les professeurs de l'Université, ou les personnes du dehors. Ils ne doivent s'arrêter dans ces lieux que pour le même motif.

Il est strictement défendu à tous les élèves et étudiants d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie de la maison ou de l'ameublement que ce soit. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre les choses dans un état convenable, sans être exempts de la peine qui méritera leur désobéissance.

Tout dommage fait à la maison ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

3^o RÉGLEMENT DES ÉLÈVES INTERNES DE L'UNIVERSITÉ.

ART. 1. Le but du Séminaire, en ouvrant un pensionnat pour les élèves de l'Université, a été de les maintenir dans la pratique de leurs devoirs religieux, et de les éloigner des dangers auxquels les jeunes gens sont ordinairement exposés dans les villes. Pour atteindre ce but, on exigera de tous ceux qui habitent la maison, qu'ils se montrent chrétiens en tout

et partout, et qu'ils évitent avec soin tout ce qui peut mettre en péril leur vertu ou celle de leurs confrères.

ART. II. Les règlements de l'Université étant obligatoires pour tous les élèves, les internes devront les observer fidèlement, et il est même à désirer que leur exactitude à cet égard puisse servir d'exemple pour les externes.

ART. III. Les élèves internes auront la liberté d'aller en ville, durant le jour. Le Directeur, cependant, aura toujours le droit de suspendre ces sorties, s'il s'aperçoit qu'on en abuse ou qu'elles constituent une perte de temps notable.

ART. IV. Le soir, les élèves ne pourront sortir sans une permission spéciale du Directeur. Une semblable permission sera nécessaire pour s'absenter des repas.

ART. V. Les professeurs de l'Université et les membres du clergé seront admis aux récréations communes chaque fois qu'ils le désireront ; mais il faudra l'agrément du Directeur pour y introduire toute autre personne.

ART. VI. C'est dans les parloirs que les élèves recevront ordinairement les personnes du dehors qui voudront les voir. Ils pourront néanmoins admettre quelquefois dans leur chambre leurs parents et des hommes bien connus et respectables tant par leur âge que par leur conduite. Pour y recevoir des femmes, ils devront obtenir la permission du Directeur, laquelle ne sera jamais accordée à un élève que pour sa mère, sa tante âgée, sa sœur âgée et pour les personnes qui accompagneraient ces parentes.

ART. VII. Lorsque les élèves seront à la maison, c'est dans leurs chambres qu'ils devront passer le temps destiné à l'étude. Ils pourront néanmoins se trouver alors dans la chambre de lecture, pourvu qu'ils n'y conversent pas, s'ils s'y rencontrent plusieurs.

ART. VIII. Au signal d'une leçon, les élèves qui doivent y assister s'y rendront immédiatement et sans bruit, et ils reviendront de même, aussitôt qu'elle sera finie, à moins qu'ils n'en soient empêchés par quelque motif légitime.

ART. IX. Lorsqu'un élève sera dans sa chambre, la porte ne devra jamais être fermée de manière à rendre l'entrée de cette chambre inaccessible au Directeur.

ART. X. Les élèves n'entreront pas dans les chambres les uns des autres, sans la permission du Directeur.

ART. XI. Les récréations se prendront en commun. S'il arrive cependant qu'un élève aime mieux passer à sa chambre le temps destiné à la récréation, il pourra le faire, pourvu qu'il y demeure seul.

ART. XII. Les élèves n'auront dans leurs chambres ni boisson enivrante, ni livres ou journaux dangereux ou même inutiles. Ils ne pourront fumer à la maison que dans la chambre destinée à cet usage, et pendant les heures de récréation. Si quelqu'un désire fumer dans sa chambre, il devra en obtenir la permission.

ART. XIII. Il n'est permis de parler à voix haute, de chanter ou de jouer des instruments de musique dans la maison, qu'aux heures de récréation. Durant le temps des études, les élèves éviteront de converser entre eux ; ils ne le feront même avec les personnes du dehors qu'autant que la politesse leur en imposera le devoir, et toujours de manière à ne pas troubler leurs confrères. Depuis la prière du soir jusqu'à celle du matin, le silence devra régner dans la maison.

ART. XIV. Les mouvements journaliers seront comme suit :

A six heures et demie, le lever ;

A six heures et trois quarts, la prière du matin ;

A sept heures et quart, le déjeuner ;

Après le déjeuner, récréation ;

A huit heures, étude ;

A dix heures, récréation ;

A dix heures et quart, étude ;

A midi, le diner ;

Après le diner, récréation ;

A une heure et demie, étude ;

A trois heures et demie, récréation ;

A quatre heures, étude ;

A six heures, souper ;

Après le souper, récréation ;

A huit heures, la prière du soir ;

Après la prière, étude ;

A dix heures et demie, le coucher.

ART. XV. Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y aura d'étude que le matin avant le déjeuner (pour ceux qui n'entendront pas une basse messe), et le soir, après la prière, laquelle se fera, ces jours-là, à neuf heures.

Les élèves catholiques assisteront ces jours-là à tous les offices de la cathédrale, à la place qui leur aura été assignée.

ART. XVI. Pendant les vacances de Noël et de Pâques, ceux qui demeureront au pensionnat observeront, par rapport aux repas et aux sorties en ville, les mêmes règles que pendant le reste de l'année.

ART. XVII. Tout dommage fait par un élève à la maison ou aux meubles sera réparé à ses frais.

N. B.—Le pensionnat n'est plus obligatoire pour ceux dont les parents n'habitent pas la ville de Québec ; ils seront tenus seulement de faire approuver par le Recteur la maison où ils se proposent de demeurer, et de ne point changer de domicile sans sa permission.—Les parents sont priés de manifester bien formellement leur intention à cet égard.

Déboursés que les élèves ont à faire.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1872-73.

PENSION AU PENSIONNAT.

Les trois termes, du milieu de septembre au milieu de juillet,
vacances de Noël et de Pâques comprises,..... \$120 00

PAYABLES COMME SUIT :

1° Au commencement du premier terme	\$ 48 00
2° Au commencement du second terme	\$ 42 00
3° Au commencement du troisième terme	\$ 30 00

La valeur de vingt demi bourses est mise par le Séminaire de Québec, à la disposition des élèves et des étudiants à qui les moyens pécuniaires ne permettraient pas de payer pension entière. Ces secours sont accordés, dans l'ordre suivant, aux élèves et aux étudiants qui, munis d'ailleurs des certificats de conduite convenables, justifient de ressources insuffisantes :

- 1° Les Bacheliers ès Arts, ès Lettres, et ès Sciences ;
- 2° Les élèves simplement inscrits ;
- 3° Les étudiants non inscrits.

Les demandes pour participer aux bourses doivent être envoyées à M. le Recteur avant le 15 août de chaque année.

Remarques.—1° La pension et les cours d'un terme se paient en entier par ceux qui arrivent moins d'un mois après le commencement ou qui partent moins d'un mois avant la fin du terme, ou qui font une ou plusieurs absences durant le terme.

2° Les chambres à l'usage de ceux qui viennent loger au pensionnat sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.

3° Tous les cours se paient l'avance au commencement de chaque terme.

COURS PRIVÉS DE LA FACULTÉ DES ARTS.

Elèves.....	\$10 00 par terme.
Chaque cours isolé.....	\$ 5 00 par terme.
Etudiants.....	\$12 00 par terme.
Chaque cours isolé.....	\$ 6 00 par terme.

N. B. Les élèves de Philosophie du Petit Séminaire, ainsi que les élèves déjà admis à suivre les cours des facultés de Droit et de Médecine ne paient pas pour suivre les cours.

COURS DE DROIT.

1° *Quand on suit régulièrement le Cours d'étude :*

Elèves inscrits.....	\$10 00 par terme.
Etudiants.....	\$12 00 par terme.

2° *En dehors de ces conditions :*

Elèves inscrits.....	\$ 5 00 par cours et par terme.
Etudiants.....	\$ 6 00 par cours et par terme.

COURS DE MÉDECINE.

1° *Pour ceux qui suivent le Cours régulier de quatre ans :*

Elèves inscrits	\$15 00 par terme.
Etudiants	\$18 00 par terme.

2° *Pour ceux qui terminent au printemps :*

Elèves inscrits.....	\$16 50 par terme.
Etudiants	\$20 00 par terme.

3° *Pour ceux qui seraient obligés de suivre tous les cours en trois ans :*

Elèves inscrits.....	\$20 00 par terme.
Etudiants	\$24 00 par terme.

4° *En dehors des conditions précédentes :*

Elèves inscrits.....	\$ 5 00 par cours et par terme.
Etudiants.....	\$ 6 00 par cours et par terme.

N. B. Ceux qui suivent les Cliniques à l'Hôpital de la Marine, doivent payer en outre \$3 d'entrée par année à cet établissement.

PRIX DES DIPLOMES.

D. de Bachelier ès Arts, ou ès Lettres, ou ès Sciences.....	\$ 2 00
D. de Bachelier en Théologie, en Droit, ou en Médecine.....	5 00
N. B. Les Bacheliers ès Arts ne paient rien pour le Diplôme de Bachelier dans les autres facultés.	
D. de Licencié	8 00
D. de Docteur.....	20 00

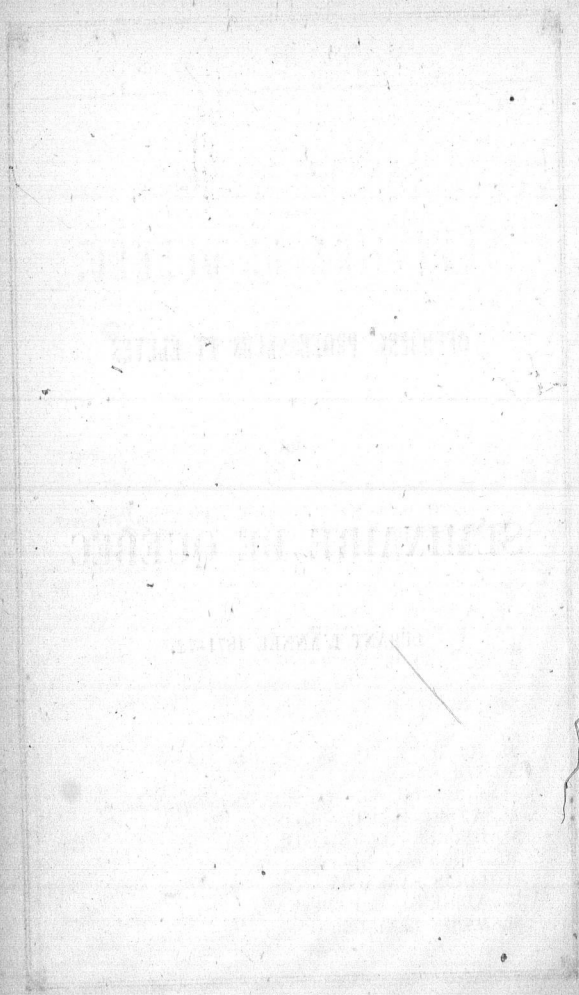
Ces prix doivent être payés avant la délivrance du diplôme.

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

DURANT L'ANNÉE 1871-72.



ANNÉE 1871-72.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Supérieur.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL.

Directeurs.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT,
 M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE,
 M. ADOLPHE-IGNACE-IRÉNÉE LEGARÉ, *Procureur.*
 M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ,
 M. PIERRE ROUSSEL,
 M. LOUIS-NAPOLÉON MAINGUI, *Assistant-Procureur.*
 M. LOUIS BEAUDET.

Prêtres Agrégés.

M. BENJAMIN PAQUET,
 M. LOUIS-HONORÉ PAQUET,
 M. VICTOR-P. LEGARÉ,
 M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN.

Prêtres Auxiliaires.

M. JEAN-FRANÇOIS BAILLARGÉ,
 M. OVIDE BRUNET,
 M. JOSEPH HOFFMAN, *au collège de Lévis.*
 M. LOUIS-ONÉSIME GAUTHIER,
 M. LOUIS-JACQUES LANGIS, *au collège de Lévis.*
 M. ANDRÉ-ALBERT BLAIS,
 M. GEORGE-PIERRE COTÉ,
 M. THÉOPHILE HOÛDE,
 M. LOUIS SANFAÇON,
 M. ADRIEN-J.-A. PAPINEAU,
 M. DARIE LEMIEUX.

GRAND SÉMINAIRE.

Directeur.

M. M.-E. MÉTHOT.

Professeurs.

M. M.-E. MÉTHOT,
M. B. PAQUET,
M. L.-H. PAQUET,
M. L.-N. BÉGIN.

Etudiants en Théologie (1871-72).

- MM. James Ballantyne, S. B., *Québec*.
 * Louis-Philippe Beaulieu, *Lévis*.
 F.-X. Bellay, *Saint-Alexis (Saguenay)*.
 Anastase Bernard, A. B., *Lotbinière*.
 Thomas Bérubé, A. B., T. B., *Saint-Arsène*.
 Adalbert Blanchet, *Saint-Edouard*.
 Charles Bourque, A. B., *Saint-François (Beauce)*.
 Francis Broussard, *Diocèse d'Arichat*.
 Richard-Alexander Brown, *Diocèse de Savannah, Ga.*
 * Flavien-Edouard Casault, *Montmagny*.
 René Casgrain, LL. B., T. B., *Rivière Ouelle*.
 François Cinq-Mars, S. B., *Saint-Laurent, I. O.*
 * C.-Z.-Alyre-L. Collet, L. B., *Saint-Henri*.
 Théodule Delagrave, L. B., *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Benjamin Demers, A. B., T. B., *Saint-Romuald*.
 Charles Dessaint, *Kamouraská*.
 * L.-Anselme Déziel, L. B., *Sainte-Mélanie*.
 Charles Duffus, *Diocèse de Kingston*.
 Joseph Dumas, S. B., *Saint-Joseph de Lévis*.
 Pierre Forgeron, *Diocèse d'Arichat*.
 * George-R. Fraser, *Lévis*.
 Cléophas Gagnon, L. B., *Saint-Michel*.

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

- Félix Gendron, L. B., *Saint-Casimir*.
 Pierre Genest, S. B., *Québec*.
 Apollinaire Gingras, L. B., *Saint-Antoine*.
 Ovide Godin, *Cap Santé*.
 Théophile Gonthier, L. B., *Saint-Raphaël*.
 * David Gosselin, T. B., *Saint-Laurent, I. O.*
 J.-Clovis Laflamme dit Kenner, A. B., T. L., *Saint-Anselme*.
 Honoré Leclerc, T. B., *Lotbinière*.
 Eleusippe Lemay, *Sainte-Croix*.
 * Darié-M. Lemieux, *Lambton*.
 Lionel Lindsay, S. B., *Ottawa*.
 Edmond Marcoux, A. B., T. B., *Saint-Charles*.
 Cyrille-Alfred Marois, A. B., *Lévis*.
 Lactance Mayrand, *Deschambault*.
 * Rodrick McDonald, *Diocèse d'Arichat*.
 A. McGilvray, *Diocèse d'Arichat*.
 Daniel McIntosh, T. B., *Diocèse d'Arichat*.
 Martin McPherson, *Diocèse d'Arichat*.
 William McPherson, *Diocèse d'Arichat*.
 Onésime Naud, *Deschambault*.
 Jules Pâquet, *Saint-Nicholas*.
 * C.-Nazaire Pâquet, S. B., *Saint-Nicholas*.
 Alfred Paquin, *Portneuf*.
 Edouard Parent, *Beauport*.
 Anselme Rhéaume, A. B., *Saint-Gervais*.
 Thomas-Grégoire Rouleau, *Saint-Laurent, I. O.*
 Pierre Ruel, S. B., *Saint-Charles*.
 * James Sexton, *Saint-Nicholas*.
 James Simpson, *Diocèse de Kingston*.
 Matthew Sullivan, *Diocèse d'Arichat*.
 Henri Têtu, L. B., T. B., *Saint-Roch des Aulnets*.

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

PETIT SÉMINAIRE.

Directeur.

M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ.

Assistant-Directeur.

M. VICTOR-P. LEGARÉ.

Préfet des Études.

M. LOUIS BEAUDET.

Professeurs.

- M. A. PAPINEAU, *de Philosophie.*
 M. C. LAFLAMME, *de Botanique, de Minéralogie et de Géologie.*
 M. F.-A.-H. LARUE, *de Chimie.*
 M. T.-E. HAMEL, *de Physique.*
 M. L. SANFAÇON, *de Mathématiques et d'Astronomie.*
 M. G. COTÉ, *de Rhétorique.*
 M. T. GONTHIER, *de Seconde.*
 M. B. DEMERS, *d'Histoire.*
 M. L. LINDSAY, *de Troisième.*
 M. EDM. MARCOUX, *de Quatrième.*
 M. N. PAQUET, *de Cinquième.*
 M. C. GAGNON, *de Sixième.*
 M. O. GODIN, *de Syntaxe.*
 M. J. DUMAS, *de Septième.*
 M. E. PARENT, *de Huitième.*
 M. A.-A. BLAIS,
 M. J. SEXTON,
 M. J. BALLANTYNE, } *Professeurs d'Anglais.*

Catéchismes.

- M. B. PAQUET, *Philosophie et Rhétorique.*
 M. L. GAUTHIER, *Seconde.*
 M. L.-N. BÉGIN, *Troisième.*

- M. L. SANFAÇON, *Quatrième.*
M. D. LEMIEUX, *Cinquième.*
M. V. LEGARÉ, *Sixième.*
M. P. BEAULIEU, *Syntaxe.*
M. T.-E. HAMEL, *Septième.*
M. J. DUMAS, *Huitième.*
M. J. SEXTON, *Catéchisme Anglais.*

Musique Vocale et Instrumentale.

- M. C. LAVERDIÈRE,
M. G. FRASER,
M. C. LAVIGUEUR,
M. E. ROCHETTE.

Dessin.

- M. C. LAVERDIÈRE.

Maîtres de Salle.

- M. P. BEAULIEU,
M. J. SEXTON,
M. O. NAUD,
M. T.-G. ROULEAU,
M. F. GENDRON,
M. F. BELLAY,
M. A. PAQUIN,
M. O. GODIN.

ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

1871-72.

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE.

Joseph Allair, *Québec*, E.
 Eric Audette, *Idem*, E.
 François Bélanger, *Ottawa*, P.
 Napoléon Bernier, *St. Charles*, P.
 Edouard Boily, *Québec*, E.
 Edouard Carrier, *Notre-Dame de Lévis*, P.
 Alphonse d'Auteuil, *St. Denis*, P.
 Edmond Duchesnay, *Ste. Marie (Beauce)*, P.
 Jacques Gauthier, *Québec*, P.
 Alphonse Goulet, *Rivière-du-Loup*, P.
 Victor Huard, *Québec*, E.
 Michel Labrecque, *St. Anselme*, P.
 Onésiphore Labrie, *St. Charles*, P.
 Swibert Larue, *Idem*, P.
 Joseph Lavoie, *Ste. Anne Lapocatière*, P.
 Théophile Levasseur, *Québec*, E.
 Téléphore Marcoux, *Beauport*, P.
 Omer Martineau, *Québec*, P.
 Ernest Nadeau, *Rivière-du-Loup*, P.
 Peter O'Leary, *Québec*, P.
 Narcisse Parant, *Québec*, P.
 Ludger Pérusse, *Lotbinière*, P.
 Louis Quiézel, *St. Augustin*, P.
 Eugène Rouillard, *Québec*, E.
 Arthur Roy, *Idem*, P.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

Alphonse Beudet, *Lotbinière*, P.
 Arthur Belleau, *St. Michel*, P.
 Charles Bernier, *St. Charles*, P.
 Jean-Bte. Bérubé, *St. Arsène*, P.
 Ernest Bourget, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Delphis Brochu, *St. Lazare*, P.
 Arthur Caron, *Québec*, E.
 John Cicolari, *Kingston*, P.
 Ferdinand Corriveau, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Charles Fitzpatrick, *Québec*, P.
 Edouard Lamontagne, *Ste. Hénédine*, P.
 Charles Lespérance, *Québec*, P.
 Jean-Baptiste Martel, *Idem*, P.
 Napoléon Matte, *Somerset*, P.
 Prosper Meunier, *St. Augustin*, P.
 Horace Miville-Déchêne, *St. Roch des Aulnets*, P.
 Elzéar Moisan, *Québec*, E.
 Ernest Myrand, *Idem*, E.

Arthur Olivier, *Les Trois-Rivières*, P.
 Amédée Robitaille, *Québec*, P.
 George Roy, *Idem*, E.
 Joseph Roy, *Idem*, P.
 Placide Roy, *St. Anselme*, P.
 Ernest Smith, *Québec*, E.
 George-Bernard Tanguay, *Québec*, P.

RHÉTORIQUE.

Cyrille Amiot, *Québec*, E.
 Panet Angers, *Idem*, P.
 Achille Beaubien, *Cap St. Ignace*, P.
 François-Xavier Bélanger, *Pointe-aux-Trembles*, P.
 Antoine Belleau, *Québec*, P.
 George Boulé, *St. Evariste*, P.
 Thomas Casgrain, *Windsor (Ontario)*, P.
 Jean Chaisson, *Tignish (Prince-Edouard)*, P.
 Médéric Constantin, *St. Augustin*, P.
 Joseph Couture, *St. Charles*, P.
 Alfred DeLachevrotière, *Lotbinière*, P.
 Louis Dugal, *Rivière-du-Loup*, P.
 Joseph Frenette, *Québec*, P.
 Achille Gauvreau, *Idem*, P.
 Alphonse Gourdeau, *Idem*, P.
 George Grégoire, *Notre-Dame de Lévis*, P.
 Louis Guérin, *St. Joachim*, P.
 Gabriel Lachance, *St. Jean (Ile d'Orléans)*, P.
 Eloi Laliberté, *Lotbinière*, P.
 Fortunat Mathieu, *St. François de la Beauce*, P.
 Olivier Mathieu, *Québec*, E.
 Charles O'Connor, *Idem*, P.
 John O'Donnell, *Idem*, E.
 Edouard Pagé, *Bécancour*, P.
 Alfred Pouliot, *St. Lazare*, P.
 Adjutor Samson, *Notre-Dame de Lévis*, P.
 Lawrence Stafford, *Québec*, P.
 Onésime Tremblay, *Baie St. Paul*, P.
 Arthur Vincelette, *Canardière*, P.

SECONDE.

Grégoire Auclair, *N.-D. de Lévis*, E.
 Jean Barry, *Escoumins*, P.
 Eugène Bédard, *Lotbinière*, P.
 Joseph Bolduc, *Québec*, E.
 Joseph Brousseau, *Ste. Hénédine*, P.
 Henri Cimon, *Malbaie*, P.
 Alfred Cloutier, *Québec*, E.
 Charles Côté, *Idem*, P.
 Louis Crépaull, *Idem*, E.
 Philippe Dubé, *Idem*, P.
 François Faguy, *Idem*, E.
 Jean Gosselin, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.

François-Xavier Gosselin, *St. Charles*, P.
 Honoré Howison, *Montréal*, P.
 Paul Lachance, *St. Jean (Ile d'Orléans)*, P.
 Thomas Lambert, *St. Jean Chrysostôme*, P.
 Joseph Langlois, *Lotbinière*, P.
 Urbain Lapointe, *Québec*, E.
 Victor Livernois, *Idem*, E.
 Philippe Malouin, *Idem*, E.
 Alphonse Méthot, *Ste. Anne de la Pérade*, P.
 Aurèle Noël, *Lotbinière*, P.
 Cyrille Noël, *St. Michel*, P.
 David Pampalon, *Québec*, E.
 Alfred Pâquet, *St. Nicolas*, P.
 Pierre Pelletier, *Ste. Hélène*, E.
 Arthur Poliquin, *Québec*, E.
 Arthur Poulin, *Ste. Famille (Ile d'Orléans)*, P.
 Louis Savard, *Malbaie*, P.
 Joseph Sylvain, *Québec*, E.
 Médéric Tremblay, *Baie St. Paul*, P.
 Louis Turgeon, *Québec*, E.

TROISIÈME.

Jules Baillargeon, *Québec*, E.
 F.-X. Bégin, *Rivière-Ouelle*, P.
 Edouard Belleau, *St. Michel*, P.
 Joseph Bergeron, *St. Antoine*, P.
 Alfred Boissinot, *Lévis*, P.
 Napoléon Bolduc, *Québec*, E.
 Joseph Bourassa, *St. Romuald*, P.
 François Boutin, *Ste. Marie (Beauce)*, P.
 Emile Caron, *Québec*, E.
 Joseph Casgrain, *Québec*, E.
 Charles Couture, *St. Bernard*, P.
 Gustave De Léry, *Québec*, E.
 Benjamin Dionne, *St. Denis*, P.
 Eugène Drolet, *Québec*, E.
 Thomas Fahey, *Idem*, E.
 Joseph Fecteau, *St. Vital*, E.
 Narcisse Gauvreau, *Québec*, E.
 Joseph Girard, *Baie St. Paul*, P.
 Joseph Guignard, *Québec*, E.
 René Labbé, *Idem*, P.
 Félix Landry, *Cartelon (B. des C.)*, E.
 Thomas Marceau, *St. Henri*, P.
 Eusèbe Martel, *Québec*, E.
 Olivier Moisan, *Idem*, E.
 Edouard Morin, *Idem*, P.
 Honoré Ouellet, *Idem*, E.
 Auguste Pageot, *Ste. Marie (Beauce)*, P.
 Abraham Paradis, *Ancienne Lorette*, E.
 Wenceslas Plaisance, *St. Jean Deschailions*, P.
 Odilon Poliquin, *Québec*, E.
 Eugène Pouliot, *Riv. du Loup*, P.

Jules Rouillard, *Québec*, E.
 Arsène Roy, *St. Michel*, P.
 Joseph Roy, *St. Charles*, P.
 Onésiphore Talbot, *St. Michel*, P.
 William Verge, *Carleton*, E.
 Arthur Watters, *St. Augustin*, E.

QUATRIÈME.

Eugène Belleau, *Québec*, P.
 Joseph Bellenger, *Idem*, E.
 Samuel Benoit, *Idem*, E.
 Augure Bernier, *Cap St. Ignace*, P.
 Herménégilde Bouffard, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Victor Charland, *Lévis*, P.
 Charles Chouinard, *Québec*, E.
 Augustin Cloutier, *St. Joseph (Beauce)*, P.
 Charles Cormier, *Bécancour*, P.
 Philéas Delisle, *Québec*, E.
 Jules Dorion, *Idem*, E.
 Joseph Elie dit Breton, *Sarniq*, E.
 Alexandre Gauvreau, *Québec*, E.
 Eugène Gauvreau, *Idem*, E.
 François-Xavier Gosselin, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Théophile Grenier, *Québec*, E.
 Théofrède Hamel, *Idem*, E.
 Philéas Laberge, *Idem*, E.
 Isidore Labrecque, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Alfred Langlois, *Ste. Claire*, P.
 George Lemay, *St. Boniface (Manitoba)*, P.
 Alphonse Lemieux, *Québec*, E.
 Gilbert Lemieux, *Lévis*, P.
 Joseph Lemieux, *Chicoutimi*, P.
 Louis Chaussegros de Léry, *Québec*, E.
 Théophile Marceau, *St. Valier*, E.
 Odilon Marois, *N.-D. de Lévis*, P.
 Pierre Martineau, *St. François (Rivière du Sud)*, P.
 Alphonse Normand, *Québec*, E.
 Basile Olivier, *St. Nicholas*, P.
 Vital Poulin, *St. Joseph, Beauce*, P.
 Napoléon Prévost, *Québec*, E.
 Joseph Rouleau, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.
 Joseph Roy, *Lévis*, P.
 Victor Sanfaçon, *Québec*, E.
 Joseph Savard, *Idem*, P.
 Joseph Trudel, *Montréal*, P.
 Joseph Turcotte, *St. Jean, I. O.*, P.
 Edmond Turgeon, *St. Charles*, P.
 Arthur Vaillancourt, *Québec*, E.

CINQUIÈME.

Arthur Audette, *Québec*, E.
 Joseph Beaudoin, *Broughton*, P.

Joseph Béland, *Québec*, E.
 George Bellerive, *Idem*, E.
 Edmond Bernier, *St. Charles*, P.
 William Blagdon, *Québec*, E.
 Paul Blouin, *Idem*, E.
 Théodore Blouin, *Idem*, E.
 Edouard Bouffard, *St. Laurent*, I. O. P.
 Onésiphore Cantin, *Lévis*, E.
 Théodore Cantin, *Idem*, E.
 Joseph Chouinard, *Québec*, E.
 Emile Côté, *Idem*, P.
 Edouard Couture, *Lévis*, P.
 Joseph Dallaire, *St. Charles*, P.
 Pierre D'Auteuil, *Rivière-Ouelle*, P.
 Arthur DeBlois, *Canardière*, E.
 Jean-Baptiste De Villers, *Lotbinière*, P.
 Napoléon Dorion, *Québec*, P.
 Joseph Dugal, *Idem*, E.
 Elzéar Delamare, *Hébertville*, P.
 Napoléon Faucher, *Québec*, E.
 Maxime Fillion, *St. Bernard*, P.
 Adalbert Fontaine, *Québec*, E.
 Honoré Fréchette, *St. Nicholas*, P.
 Wilbrod Gabeury, *Cap Rouge*, E.
 Louis Cagnon, *Chicoutimi*, P.
 Octave Gagnon, *Québec*, E.
 Alphonse Garneau, *Idem*, E.
 Louis Gosselin, *St. Etienne*, P.
 Arthur Gouin, *Grondines*, P.
 Charles Gouin, *Idem*, P.
 Arthur Hamel, *Québec*, E.
 Henri Hamel, *Idem*, E.
 Arthur Hébert, *Idem*, E.
 Elzéar Hudon, *St. Antonin*, P.
 Alexandre Lafrance, *Charlesbourg*, P.
 Michael Leahy, *Kingston*, P.
 Eustache Maguire, *Québec*, E.
 Arthur Marchand, *St. André*, P.
 Alphonse Marcoux, *St. Charles*, P.
 Célestin Marsan, *Québec*, E.
 Philippe Panet, *Idem*, E.
 George Paquin, *Portneuf*, P.
 F.-X. Paradis, *Québec*, P.
 Louis Paradis, *Idem*, P.
 Joseph Rochette, *Idem*, E.
 Achille Routier, *St. Sylvestre*, P.
 Napoléon Séguin, *Québec*, E.
 Elzéar Taschereau, *Ste. Marie, Beauce*, P.
 Adolphe Tranquille, *Québec*, E.
 Eugène Turcotte, *Idem*, E.
 Joseph Valin, *St. Augustin*, E.
 Charles Vincelette, *Canardière*, P.

SIXIÈME.

Samuel Alain, *Québec*, P.
 Arthur Balzaretto, *Idem*, E.
 Edouard Bélanger, *St. Casimir*, E.
 Louis Belleau, *St. Michel*, P.
 Jean Bouffard, *St. Laurent, I. O.*, P.
 Edmond Boulanger, *Atma, Saguenay*, E.
 Honoré Chassé, *Québec*, E.
 Siméon Cloutier, *Idem*, E.
 Alfred Côté, *St. Christophe d'Arthabaska*, P.
 Alexandre Defoy, *Québec*, E.
 Edouard Dugal, *St. Michel*, P.
 Henri Faucher, *Québec*, E.
 Joseph Fecteau, *Idem*, E.
 Joseph Garneau, *Québec*, E.
 Phileas Gauvreau, *Idem*, E.
 Ernest Giguère, *Idem*, E.
 Irénée Goulet, *Ange-Gardien*, P.
 Valère Gosselin, *St. Laurent, I. O.*, P.
 Lomer Hamel, *Québec*, E.
 Joseph Hudon, *Idem*, E.
 William Jolicœur, *Idem*, E.
 Elzéar Laberge, *Idem*, E.
 Thomas Labrecque, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Evariste Langis, *Bic*, P.
 Etienne Legaré, *Québec*, E.
 Siméon Lelièvre, *Idem*, P.
 François Lemieux, *St. Gervais*, P.
 Alyre Lizotte, *Québec*, E.
 Edmond Lortie, *Idem*, P.
 Théophile Lortie, *Idem*, E.
 Albert Malouin, *Québec*, E.
 Antoine Pampalon, *Lévis*, P.
 Alfred Pâquet, *Québec*, E.
 Frs.-X. Parant, *Charlesbourg*, P.
 Joseph Pelletier, *Montréal*, P.
 Victor Pelletier, *Québec*, P.
 Philippe Picard, *Idem*, E.
 Alfred Primont, *Idem*, E.
 Albert Rouleau, *Idem*, E.
 Georges Roussel, *Idem*, E.
 Elzébert Roy, *Idem*, E.
 Narcisse Roy, *Idem*, E.
 Rodolphe Roy, *St. Hilarion*, E.
 Alfred Soulard, *Québec*, E.
 Arthur Talbot, *St. Michel*, P.
 Nil Tardif, *Québec*, E.
 Emile Tardivel, *Québec*, P.
 Théophile Trudelle, *Idem*, E.
 Edouard J. Vincelette, *Canardière*, P.

SYNTAXE.

Euchariste Bélanger, *Saint-Antoine*, P.
 Samuel Benoit, *Québec*, E.
 Napoléon Bérube, *Idem*, E.
 François-Xavier Biron, *Idem*, E.
 Achille Carrier, *Idem*, E.
 Félix Cormier, *Bécancour*, E.
 Etienne Corrivault,
 Adolphe DeBlois, *Canardière*, E.
 Eugène DeBlois, *Idem*, E.
 Antoine Dessane, *Québec*, E.
 Hermann Dombroski, *Idem*, E.
 Sifroy Dumont, P.
 William Flood, *Québec*, E.
 Ulric Gingras, *Idem*, E.
 François-X. Gosselin, *Saint-Etienne*, P.
 Louis Grégoire, *Lévis*, P.
 Joseph Hudon, *Kamouraska*, P.
 Octave Labrie, *Québec*, E.
 Samuel Langis, *Bic*, P.
 Théophile Larue, *Québec*, E.
 Charles-Eusèbe Limieux, *Idem*, E.
 Victor Lemieux, *Idem*, E.
 Arthur Martineau, *Idem*, E.
 George Mathieu, *Idem*, P.
 Alfred Neilson, *Idem*, P.
 Joseph Panet, *Idem*, P.
 James Prendergast, *Idem*, E.

SEPTIÈME.

David Allair, *Québec*, P.
 Philippe Angers, *Idem*, E.
 Achille Bégin, *Idem*, E.
 Edmond Bélanger, *Idem*, P.
 Adjudor Bergevin, *Québec*.
 Pierre Bidégaré, *Idem*, E.
 Joseph Blanchet, *Idem*, E.
 Adélarde Blouin, *Idem*, E.
 Aurèle Chamberland, *Lévis*, E.
 Wilfrid Constantin, *St. Augustin*, P.
 Francis Corrigan, *Stoneham*, P.
 David Daigle, *Charlesbourg*, P.
 Victor Darveau, *Québec*, E.
 Joseph Desjardins, *St. Arsène*, E.
 Léon Dessane, *Québec*, E.
 Eudore Dion, *Idem*, E.
 Jules Dion, *Idem*, E.
 Emile Faucher, *Idem*, E.
 Joseph Flood, *Idem*, E.
 Auguste Fortin, *Idem*, E.
 Eugène Germain, *Idem*, E.

Eugène Garneau, *Québec*, E.
 Joseph Genest, *St. Henri*, E.
 James Gennings, *Québec*, E.
 Joseph Gosselin, *St. Etienne*, P.
 Maxime Goulet, *Rivière-du-Loup (en bas)*, P.
 François-Xavier Grégoire, *Lévis*, P.
 Pierre Guay, *Chicoulimi*, P.
 George Jignac, *Idem*, E.
 Edmond Joly, *Lotbinière*, P.
 Cyrille Laberge, *Québec*, E.
 Gaspard Lafrance, *Idem*, E.
 Alphonse Lamothe, *Idem*, P.
 Eugène Larue, *Idem*, P.
 George LeBoutillier, *Percé*, P.
 François Leclerc, *Québec*, E.
 Henri Lepage, *Idem*, E.
 Arthur Lynch, *Idem*, E.
 Adolphe Marceau, *St. Valier*, E.
 Octave Marceau, *St. Valier*, E.
 Ovide Marceau, *Québec*, E.
 George Matte, *Idem*, E.
 Cyrille Morency, *Idem*, E.
 Alexis Nadeau, *N.-D.-du-Portage*, E.
 Joseph Pageau, *Québec*, E.
 Franck Pennée, *Idem*, P.
 Elzéar Pelletier, *Rivière-du-Loup (en bas)*, P.
 Eugène Picher, *Québec*, E.
 Edmond Pourtier, *Idem*, E.
 Alphonse Richard, *Idem*, P.
 Emile Rouleau, *Idem*, E.
 Fortunat Rouleau, *St. Laurent, l. O.*, P.
 Joseph Soucy, *Québec*, E.
 Achille Turcotte, *Idem*, E.
 Pierre Turcotte, *Idem*, E.
 Régis Valois, *Idem*, E.

HUITIÈME.

Alfred Alsopp, *Cap-Santé*, P.
 Omer Bédard, *Québec*, E.
 Pamphile Bédard, *Idem*, E.
 Alphonse Boissonneau, *Idem*, P.
 Apollinaire Corriveau, *Idem*, E.
 Charles Darveau, *Idem*, E.
 Gustave Dubuc, *St. Raymond*, P.
 Joseph Drolet, *Québec*, E.
 Arthur Faucher, *Idem*, E.
 Wilbrod Fournier, *Idem*, E.
 Charles Gagnon, *Idem*, E.
 George Gagnon, *Idem*, E.
 Gaudiose Giroux, *Idem*, E.
 Charles Grenier, *Idem*, E.
 Ulric Jinchereau, *Idem*, E.

Siméon Jolicœur, *Québec*, E.
Isaïe Julien, *Idem*, E.
Eudore Lamontagne, *Idem*, E.
James Léonard, *Idem*, P.
Thomas Léonard, *Idem*, P.
Charles McCarron, *Québec*, P.
James McCarron, *Idem*, P.
Philippe Moisan, *Idem*, E.
David Morin, *Idem*, E.
Thomas O'Brien, *Idem*, P.
George Pageau, *Idem*, E.
Arthur Pampalon, *Idem*, E.
Arthur Potvin, *Idem*, E.
Joseph Pouliot, *Idem*, E.
Samuel Richard, *Idem*, E.
Siméon Rouillard, *Idem*, E.
Hector Valin, *Idem*, E.

**Distribution solennelle des prix au Petit Séminaire de Québec,
le 5 juillet 1872.**

PHILOSOPHIE SENIOR.

Instruction religieuse.—1er prix, Jacques Gauthier; 2e do, Edouard Carrier. 1er accessit, Michel Labrecque; 2e do, Ernest Nadeau; 3e do, Eric Audette.

PHILOSOPHIE JUNIOR.

Instruction religieuse.—1er prix, Placide Roy; 2e do, Edouard Lamontagne. 1er accessit, Alphonse Beaudet; 2e do, J.-B. Bérubé; 3e do, Arthur Olivier.

RHÉTORIQUE.

Eccellence.—1er prix, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Jean Chaisson. 1er accessit, Alfred DeLachevrotière; 2e do, George Grégoire; 3e do, Joseph Couture. Mentions honorables: Alfred Pouliot, Olivier Mathieu, F.-X. Bélanger, Adjutor Samson, Arthur Vincelette, Edouard Pagé, Panet Angers, Alphonse Gourdeau, Antoine Belleau, John O'Donnell, Louis Guérin, Eloi Laliberté, Onésime Tremblay.

Discours français et latin.—1er prix, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Alfred DeLachevrotière. 1er accessit, Jean Chaisson; 2e do, George Grégoire; 3e do, Adjutor Samson.

Version latine.—1er prix, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, George Grégoire. 1er accessit, Louis Dugal; 2e do, Adjutor Samson; 3e do, Alfred DeLachevrotière.

Thème latin.—1er prix, Edouard Pagé; 2e do, Jean Chaisson. 1er accessit, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Louis Dugal; 3e do, Alfred Pouliot.

Vers latins.—1er prix, Alfred DeLachevrotière; 2e do, Thomas-Chase Casgrain. 1er accessit, George Grégoire; 2e do, Jean Chaisson; 3e do, Louis Dugal.

Version grecque.—1er prix, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Alfred Pouliot. 1er accessit, Jean Chaisson; 2e do, Louis Dugal; 3e do, Edouard Pagé.

Thème grec.—1er prix, Jean Chaisson; 2e do, Thomas-Chase Casgrain. 1er accessit, Alfred DeLachevrotière; 2e do, George Grégoire; 3e do, Fr.-X. Bélanger.

Histoire du Canada.—1er prix, Olivier Mathieu; 2e do, Thomas-Chase Casgrain. 1er accessit, Alphonse Gourdeau; 2e do, Alfred DeLachevrotière; 3e do, Louis Guérin.

Discours anglais.—1er prix, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, George Grégoire. 1er accessit, John O'Donnell; 2e do, Jean Chaisson; 3e do, Lawrence Stafford.

Récitation anglaise.—1er prix, John O'Donnell; 2e do, George Grégoire. 1er accessit, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Jean Chaisson; 3e do, Olivier Mathieu.

Instruction religieuse.—1er prix, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Olivier Mathieu. 1er accessit, Alfred DeLachevrotière; 2e do, Louis Dugal; 3e do, Joseph Couture.

SECONDE.

Excellence.—1er prix, François Faguy ; 2e do, Cyrille Noël. 1er accessit, Alfred Cloutier ; 2e do, Arthur Poulin ; 3e do, David Pampalon. Mentions honorables : Urbain Lapointe, Médéric Tremblay, Louis Turgeon, Louis Savard, Victor Livernois, Joseph Brousseau, Arthur Poliquin, Alphonse Méthot, Charles Côté, Henri Cimon, Eugène Bédard.

Amplification.—1er prix, Alfred Cloutier ; 2e do, François Faguy. 1er accessit, David Pampalon ; 2e do, Urbain Lapointe ; 3e do, Cyrille Noël.

Version latine.—1er prix, ——— ; 2e do, Alfred Cloutier. 1er accessit, François Faguy ; 2e do, Victor Livernois ; 3e do, Arthur Poulin.

Thème latin.—1er prix, Alfred Cloutier ; 2e do, François Faguy. 1er accessit, Cyrille Noël ; 2e do, Eugène Bédard ; 3e do, Arthur Poulin.

Vers latins.—1er prix, Cyrille Noël ; 2e do, François Faguy. 1er accessit, Médéric Tremblay ; 2e do, Louis Savard ; 3e do, Urbain Lapointe.

Version grecque.—1er prix, ——— ; 2e do, François Faguy. 1er accessit, Arthur Poulin ; 2e do, Louis Turgeon ; 3e do, Eugène Bédard.

Thème grec.—1er prix, Arthur Poulin ; 2e do, Charles Côté. 1er accessit, Cyrille Noël ; 2e do, Médéric Tremblay ; 3e do, François Faguy.

Histoire.—1er prix, Louis Savard ; 2e do, Cyrille Noël. 1er accessit, Alphonse Méthot ; 2e do, François Faguy ; 3e do, Victor Livernois et Henri Cimon.

Amplification anglaise.—1er prix, Edouard Barry ; 2e do, Cyrille Noël. 1er accessit, Alfred Cloutier ; 2e do, David Pampalon ; 3e do, François Faguy.

Récitation anglaise.—1er prix, Louis Turgeon ; 2e do, Cyrille Noël. 1er accessit, Médéric Tremblay ; 2e do, Edouard Barry ; 3e do, David Pampalon.

Instruction religieuse.—1er prix, Cyrille Noël ; 2e do, Louis Savard. 1er accessit, Grégoire Auclair ; 2e do, Louis Turgeon ; 3e do, François Faguy.

TROISIÈME.

Excellence.—1er prix, Félix Landry ; 2e do, Charles-Eugène Pouliot ; 3e do, Joseph Girard. 1er accessit, Louis-Napoléon Bolduc ; 2e do, William Verge ; 3e do, Auguste Pageot. Mentions honorables : Joseph Bourassa, Arsène Roy, Joseph Fecteau, Olivier Moisan, Joseph Bergeron, Arthur Watters, Eugène Drolet, Charles Couture, Wenceslas Plaisance.

Narration française.—1er prix, Joseph Bourassa ; 2e do, Eugène Drolet ; 3e do, Félix Landry. 1er accessit, Alfred Boissinet ; 2e do, Arsène Roy ; 3e do, Auguste Pageot.

Version latine.—1er prix, Charles-Eugène Pouliot ; 2e do, Félix Landry ; 3e do, Auguste Pageot. 1er accessit, Charles Couture ; 2e do, Louis-Napoléon Bolduc ; 3e do, Joseph Girard.

Thème latin.—1er prix, Charles Couture ; 2e do, Félix Landry ; 3e do, Charles-Eugène Pouliot. 1er accessit, Louis-Napoléon Bolduc ; 2e do, William Verge ; 3e do, Olivier Moisan.

Vers latins.—1er prix, Arsène Roy ; 2e do, Joseph Girard ; 3e do, Joseph Fecteau. 1er accessit, Charles-Eugène Pouliot ; 2e do, Louis-Napoléon Bolduc ; 3e do, Félix Landry.

Version grecque.—1er prix, Louis-Napoléon Bolduc ; 2e do, Félix Landry ; 3e do, Charles-Eugène Pouliot. 1er accessit, Arsène Roy ; 2e do, William Verge ; 3e do, Joseph Girard.

Thème grec.—1er prix, ——— ; 2e do, Louis-Napoléon Bolduc ;

3e do, Félix Landry. 1er accessit, Charles-Eugène Pouliot; 2e do, William Verge; 3e do, Olivier Moisan.

Arithmétique.—1er prix, Félix Landry; 2e do, Louis-Napoléon Bolduc; 3e do, Auguste Pageot. 1er accessit, Arthur Watters; 2e do, Joseph Roy; 3e do, Joseph Bourassa.

Histoire.—1er prix, Charles-Eugène Pouliot; 2e do, Joseph Fecteau; 3e do, Joseph Bergeron. 1er accessit, Joseph Girard; 2e do, Félix Landry; 3e do, Joseph Bourassa.

Thème anglais.—1er prix, René Labbé; 2e do, Félix Landry; 3e do, Louis-Napoléon Bolduc. 1er accessit, William Verge; 2e do, Joseph Fecteau; 3e do, Eugène Drolet.

Récitation anglaise.—1er prix, William Verge; 2e do, Félix Landry; 3e do, Eugène Drolet. 1er accessit, Charles-Eugène Pouliot; 2e do, Joseph Girard; 3e do, René Labbé.

Instruction religieuse.—1er prix, Joseph Fecteau; 2e do, Joseph Girard; 3e do, William Verge. 1er accessit, Alfred Boissinot; 2e do, Félix Landry; 3e do, Charles-Eugène Pouliot.

QUATRIÈME.

Excellence.—1er prix, Alphonse Lemieux; 2e do, F.-X. Gosselin; 3e do, Joseph Turcotte. 1er accessit, Théophile Grenier; 2e do, Joseph Lemieux; 3e do, Théofrède Hamel. Mentions honorables: Joseph Savart, Gilbert Lemieux, Charles Cormier, Philéas Laberge, Augustin Cloutier, Joseph Elie dit Breton, Herménégilde Bouffard, Joseph Rouleau, Eugène Belleau, Victor Charland, Angure Bernier, Pierre Martineau, Philibert Lamontagne, Eugène Gauvreau, Arthur Vaillancourt, Alexandre Gauvreau, Philéas Delisle, Charles Chouinard.

Version latine.—1er prix, Théofrède Hamel; 2e do, Alphonse Lemieux; 3e do, F.-X. Gosselin. 1er accessit, Joseph Turcotte; 2e do, Eugène Gauvreau; 3e do, Charles Chouinard.

Thème latin.—1er prix, F.-X. Gosselin; 2e do, Alphonse Lemieux; 3e do, Joseph Turcotte. 1er accessit, Théofrède Hamel; 2e do, Joseph Lemieux; 3e do, Théophile Grenier.

Éléments grecs.—1er prix, Alphonse Lemieux; 2e do, F.-X. Gosselin; 3e do, Joseph Turcotte. 1er accessit, Théophile Grenier; 2e do, Herménégilde Bouffard; 3e do, Alfred Langlois.

Vers latins.—1er prix, Alphonse Lemieux; 2e do, F.-X. Gosselin; 3e do, Joseph Turcotte. 1er accessit, Gilbert Lemieux; 2e do, Augustin Cloutier; 3e do, Joseph Elie dit Breton.

Géographie.—1er prix, Alphonse Lemieux; 2e do, Joseph Roy; 3e do, F.-X. Gosselin. 1er accessit, Gilbert Lemieux; 2e do, Joseph Turcotte; 3e do, Joseph Elie dit Breton.

Histoire.—1er prix, Gilbert Lemieux; 2e do, Alphonse Lemieux; 3e do, Joseph Savard. 1er accessit, Joseph Turcotte; 2e do, Charles Chouinard; 3e do, F.-X. Gosselin.

Arithmétique.—1er prix, Joseph Turcotte; 2e do, Alphonse Lemieux; 3e do, Charles Cormier. 1er accessit, F.-X. Gosselin; 2e do, Alfred Langlois; 3e do, Philéas Laberge.

Thème anglais.—1er prix, Michael McDonald; 2e do, Victor Charland; 3e do, George Lemay. 1er accessit, Joseph Lemieux; 2e do, Alphonse Lemieux; 3e do, Joseph Turcotte.

Récitation anglaise.—1er prix, Michael McDonald; 2e do, Alphonse

Lemieux ; 3e do, Théophile Grenier. 1er accessit, Victor Charland ; 2e do, Joseph Lemieux ; 3e do, Joseph Turcotte.

Instruction religieuse.—1er prix, F.-X. Gosselin ; 2e do, Alphonse Lemieux ; 3e do, Théofrède Hamel. 1er accessit, Philibert Lamontagne ; 2e do, Joseph Turcotte ; 3e do, Théophile Grenier.

CINQUIÈME.

Excellence.—1er prix, Elzéar Delamare ; 2e do, Edmond Bernier ; 3e do, Paul Blouin. 1er accessit, Joseph Dallaire ; 2e do, Achille Routier ; 3e do, Louis Gosselin ; 4e do, Joseph Beaudoin ; 5e do, Alphonse Garneau. Mentions honorables : Louis Gagnon, Célestin Marsan, Maxime Fillion, Philippe Panet, Elzéar Hudon, Adalbert Fontaine, Edouard Couture, Joseph Béland, Charles Gouin, Pierre D'Auteuil, Alexandre Lafrance, Honoré Fréchette, Michael Leahy, Arthur Gouin, Octave Gagnon, Arthur Audette.

Version latine.—1er prix, Elzéar Delamare ; 2e do, Alphonse Garneau ; 3e do, Joseph Beaudoin. 1er accessit, Célestin Marsan ; 2e do, Edmond Bernier ; 3e do, Paul Blouin ; 4e do, Joseph Dallaire ; 5e do, Philippe Panet.

Thème latin.—1er prix, Elzéar Delamare ; 2e do, Paul Blouin ; 3e do, Edmond Bernier. 1er accessit, Louis Gosselin ; 2e do, Joseph Dallaire ; 3e do, Alphonse Garneau ; 4e do, Joseph Beaudoin ; 5e do, Adalbert Fontaine.

Exercices français.—1er prix, Elzéar Delamare ; 2e do, Edmond Bernier ; 3e do, Joseph Dallaire. 1er accessit, Paul Blouin ; 2e do, Louis Gosselin ; 3e do, Alphonse Garneau ; 4e do, Achille Routier ; 5e do, Honoré Fréchette.

Arithmétique.—1er prix, Paul Blouin ; 2e do, Achille Routier ; 3e do, Edmond Bernier. 1er accessit, Joseph Dallaire ; 2e do, Honoré Fréchette ; 3e do, Charles Gouin ; 4e do, Arthur Gouin ; 5e do, Octave Gagnon.

Mémoire.—1er prix, Paul Blouin ; 2e do, Louis Gagnon ; 3e do, Achille Routier. 1er accessit, Louis Gosselin ; 2e do, Edmond Bernier ; 3e do, Elzéar Delamare ; 4e do, Joseph Beaudoin ; 5e do, William Blagdon.

Géographie.—1er prix, Louis Gagnon ; 2e do, Edouard Bouffard ; 3e do, Joseph Beaudoin. 1er accessit, Paul Blouin ; 2e do, Edmond Bernier ; 3e do, Achille Routier ; 4e do, Guillaume Bellerive ; 5e do, Elzéar Delamare.

Histoire.—1er prix, Edouard Bouffard ; 2e do, Louis Gagnon ; 3e do, Paul Blouin. 1er accessit, Elzéar Delamare ; 2e do, Edmond Bernier ; 3e do, Louis Paradis ; 4e do, Eugène Turcotte ; 5e do, Guillaume Bellerive.

Exercices anglais.—1er prix, Louis Paradis ; 2e do, Michael Leahy ; 3e do, Edmond Bernier. 1er accessit, Paul Blouin ; 2e do, Philippe Panet ; 3e do, Eustache Maguire ; 4e do, Alphonse Garneau.

Leçons anglaises.—1er prix, Elzéar Delamare ; 2e do, Edmond Bernier ; 3e do, Paul Blouin. 1er accessit, Louis Paradis ; 2e do, Alphonse Garneau ; 3e do, Louis Gosselin ; 4e do, Achille Routier.

Instruction religieuse.—1er prix, Edmond Bernier ; 2e do, Louis Gagnon ; 3e do, Joseph Beaudoin. 1er accessit, Pierre D'Auteuil ; 2e do, Honoré Fréchette ; 3e do, Elzéar Delamare ; 4e do, Paul Blouin ; 5e do, Achille Routier.

SIXIÈME.

Excellence.—1er prix, Théophile Trudel; 2e do, Edouard Bélanger; 3e do, Arthur Talbot. 1er accessit, Joseph Pelletier; 2e do, Valère Gosselin; 3e do, Albert Malouin; 4e do, Philéas Gauvreau. Mentions honorables: Edmond Boulanger; Elzébert Roy, Narcisse Roy, Emile Tardivel, Rodolphe Roy, Victor Pelletier, Edouard Vincelette, Alfred Pâquet, Lomer Hamel, Thomas Labrecque, Alexandre Defoy, Irénée Goulet, Antoine Pampalon, Alfred Primont, Albert Rouleau, Edouard Dugal, Evariste Langis, Honoré Chassé, Elzéar Laberge, Samuel Alain, Etienne Legaré.

Version latine.—1er prix, Edouard Bélanger; 2e do, Théophile Trudel; 3e do, Valère Gosselin. 1er accessit, Victor Pelletier; 2e do, Rodolphe Roy, 3e do, Edmond Boulanger; 4e do, Lomer Hamel.

Thème latin.—1er prix, Philéas Gauvreau; 2e do, Théophile Trudel; 3e do, Emile Tardivel. 1er accessit, Edouard Vincelette; 2e do, Alfred Pâquet; 3e do, Alexandre Defoy; 4e do, Edmond Boulanger.

Exercices français.—1er prix, Arthur Talbot; 2e do, Edouard Vincelette; 3e do, Victor Pelletier. 1er accessit; Joseph Pelletier; 2e do, Théophile Trudel; 3e do, Edouard Bélanger; 4e do, Emile Tardivel.

Aritmétique.—1er prix, Arthur Talbot; 2e do, Edouard Dugal; 3e do, Emile Tardivel. 1er accessit, Joseph Pelletier; 2e do, Albert Malouin; 3e do, François Lemieux; 4e do, Louis Belleau.

Mémoire.—1er prix, Edouard Bélanger; 2e do, Thomas Labrecque; 3e do, Théophile Trudel. 1er accessit, Albert Malouin; 2e do, Valère Gosselin; 3e do, Edmond Boulanger, 4e do, Alfred Primont.

Histoire.—1er prix, Albert Malouin; 2e do, Valère Gosselin; 3e do, Antoine Pampalon. 1er accessit, Narcisse Roy; 2e do, Rodolphe Roy; 3e do, Théophile Trudel; 4e do, Joseph Pelletier.

Géographie.—1er prix, Antoine Pampalon; 2e do, Joseph Pelletier; 3e do, Valère Gosselin. 1er accessit, Joseph Hudon; 2e do, Arthur Talbot; 3e do, Albert Malouin; 4e do, Henri Faucher.

Exercices anglais.—1er prix, Siméon Lelièvre; 2e do, Emile Tardivel; 3e do, Albert Malouin. 1er accessit, Edouard Vincelette, 2e do, Victor Pelletier; 3e do, Honoré Chassé; 4e do, Lomer Hamel.

Leçons anglaises.—1er prix, Emile Tardivel; 2e do, Albert Malouin; 3e do, Edmond Lortie. 1er accessit, Victor Pelletier; 2e do, Elzébert Roy; 3e do, Siméon Lelièvre; 4e do, Edmond Boulanger.

Instruction religieuse.—1er prix, Victor Pelletier; 2e do, Edouard Dugal; 3e do, Emile Tardivel. 1er accessit, Rodolphe Roy; 2e do, Narcisse Roy; 3e do, François Lemieux.

SYNTAXE.

Excellence.—1er prix, Sifroy Dumont; 2e do, Samuel Langis. 1er accessit, Théophile Larue; 2e do, James Prendergast; 3e do, Félix Cormier. Mentions honorables: Achille Carrier, Arthur Martineau, Joseph Hudon, Etienne Corriveau, F.-X. Gosselin, Séverin Benoit, Ulric Gingras, William Flood, Victor Lemieux.

Version latine.—1er prix, James Prendergast; 2e do, Arthur Martineau. 1er accessit, Sifroy Dumont; 2e do, Samuel Langis; 3e do, Théophile Larue.

Thème latin.—1er prix, Sifroy Dumont; 2e do, Samuel Langis. 1er accessit, Théophile Larue; 2e do, F.-X. Gosselin; 3e do, Félix Cormier.

Exercices français.—1er prix, James Prendergast; 2e do, Sifroy Dumont. 1er accessit, Samuel Langis; 2e do, Sévérin Benoit; 3e do, Théophile Larue.

Géographie.—1er prix, Sifroy Dumont; 2e do, Samuel Langis. 1er accessit, Théophile Larue; 2e do, Achille Carrier; 3e do, Félix Cormier.

Arithmétique.—1er prix, Etienne Corriveau; 2e do, Sifroy Dumont. 1er accessit, William Flood; 2e do, James Prendergast; 3e do, Félix Cormier.

Mémoire.—1er prix, Samuel Langis; 2e do, Sifroy Dumont. 1er accessit, F.-X. Gosselin; 2e do, Etienne Corriveau; 3e do, Théophile Larue.

Devoirs anglais.—1er prix, James Prendergast; 2e do, Samuel Langis. 1er accessit, Sifroy Dumont; 2e do, William Flood; 3e do, Hermann Dombrowski.

Récitation anglaise.—1er prix, Samuel Langis; 2e do, Sifroy Dumont. 1er accessit, Félix Cormier; 2e do, F.-X. Gosselin; 3e do, Etienne Corriveau.

Instruction religieuse.—1er prix, Théophile Larue; 2e do, Samuel Langis. 1er accessit, Sifroy Dumont; 2e do, Félix Cormier; 3e do, Joseph Hudon.

SEPTIÈME.

Excellence.—1er prix, Alexis Nadeau; 2e do, Augustin Fortin; 3e do, George Gignac. 1er accessit, Philippe Angers; 2e do, George LeBoutillier; 3e do, Fortunat Rouleau; 4e do, Eugène Larue. Mentions honorables: Arthur Lynch, Joseph Genest, Ovide Marceau, Elzéar Pelletier, Francis Corrigan, François Leclerc, David Daigle, Pierre Guay, Eugène Garneau, Adolphe Marceau, Edmond Bélanger, Octave Marceau, Pierre Bidégaré.

Version latine.—1er prix, Alexis Nadeau; 2e do, George Gignac; 3e do, Elzéar Pelletier. 1er accessit, Eugène Larue; 2e do, Augustin Fortin; 3e do, Joseph Genest; 4e do, Léon Dessane.

Thème latin.—1er prix, Augustin Fortin; 2e do, Alexis Nadeau; 3e do, Elzéar Pelletier. 1er accessit, George LeBoutillier; 2e do, George Gignac; 3e do, Philippe Angers; 4e do, Joseph Genest.

Exercices français.—1er prix, Alexis Nadeau; 2e do, Augustin Fortin; 3e do, Joseph Genest. 1er accessit, George Gignac; 2e do, Philippe Angers; 3e do, Edmond Bélanger; 4e do, Achille Turcotte.

Mémoire.—1er prix, Joseph Desjardins; 2e do, Alphonse Lamothe; 3e do, Edmond Joly. 1er accessit, Ovide Marceau; 2e do, Achille Turcotte; 3e do, François Leclerc; 4e do, David Allair.

Arithmétique.—1er prix, Joseph Desjardins; 2e do, George Gignac; 3e do, Eugène Larue. 1er accessit, Alexis Nadeau; 2e do, Philippe Angers; 3e do, Fortunat Rouleau; 4e do, François Leclerc.

Exercices anglais.—1er prix, Francis Corrigan; 2e do, Elzéar Pelletier; 3e do, Alexis Nadeau. 1er accessit, Edmond Joly; 2e do, George LeBoutillier; 3e do, Augustin Fortin; 4e do, Franck Pennée.

Récitation anglaise.—1er prix, Francis Corrigan; 2e do, Ovide Marceau; 3e do, George LeBoutillier. 1er accessit, Franck Pennée; 2e do, Elzéar Pelletier; 3e do, François Grégoire; 4e do, Alexis Nadeau.

Instruction religieuse.—1er prix, Franck Pennée; 2e do, Adolphe Marceau; 3e do, Fortunat Rouleau. 1er accessit, Pierre Guay; 2e do, Joseph Desjardins; 3e do, Augustin Fortin; 4e do, Octave Marceau.

HUITIÈME.

Exercices français.—1er prix, Gustave Dubuc ; de do, Charles Gagnon.
Mémoire.—1er prix, Gustave Dubuc ; 2e do, Ulric Jinchereau. 1er accessit, Charles Grenier ; 2e do, Eudore Lamontagne ; 3e do, David Morin.
Arithmétique.—1er prix, Hector Valin ; 2e do, Charles Gagnon. 1er accessit, Wilbrod Fournier ; 2e do Ulric Jinchereau ; 3e do, Charles Darveau.

Exercices anglais.—1er prix, Thomas Leonard ; 2e do, U'ric Jinchereau. 1er accessit, Eudore Lamontagne ; 2e do, Alphonse Boissonnault ; 3e do, Charles Gagnon.

Instruction religieuse —1er prix, Alphonse Boissonnault ; 2e do, Charles Gagnon. 1er accessit, Gustave Dubuc ; 2e do, Siméon Jolicœur ; 3e do, Ulric Jinchereau.

DESSIN.

1er prix, John O'Donnell ; 2e do, August Pageot ; 3e do, James Prendergast. 1er accessit, F.-X. Paradis ; 2e do, Michael Leahy ; 3e do, Eugène Belleau ; 4e do, Victor Sanfaçon.

COLLÈGE COMMERCIAL DE NOTRE-DAME DE LÉVIS.

Cet établissement, situé dans la ville de Lévis, en face de Québec, est consacré à l'enseignement des enfants et des jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie. Il est sous la direction du Séminaire de Québec en ce qui concerne l'enseignement et la discipline.

Le Collège de Lévis est en état de donner une éducation commerciale française et anglaise aussi complète qu'on peut le désirer.

Le cours y est de cinq années, partagées en cours inférieur et en cours supérieur.

Le cours inférieur est de deux ans.

Le cour supérieur comprend les trois dernières années. Les principaux objets de l'enseignement sont les langues française et anglaise, l'écriture, la tenue des livres (en partie simple et en partie double), la géographie, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie, la *banquerie*, la correspondance commerciale, des notions élémentaires des sciences les plus pratiques, le dessin linéaire, la télégraphie, la phonographie, la musique vocale et la musique instrumentale.

Le cours est terminé par une « classe d'affaires » où les élèves se forment à la pratique, en simulant un commerce réel. Cette classe occupe la 5ème année ; elle est toute anglaise et exclusivement confiée à un professeur laïque très entendu en affaires.

Directeur (1871-72.)

M. LOUIS-JACQUES LANGIS.

Procureur et Econome.

M. JOSEPH HOFFMAN.

Professeurs.

MM. HONORÉ LECLERC,
CHARLES BOURQUE,
CHARLES DESSAINT,
CHARLES DUFFUS,
ADALBERT BLANCHET,
M. AHERN.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE
Calendrier.....	3
Personnel de l'Université.....	9
Faculté de Théologie.....	11
Faculté de Droit.....	12
Faculté de Médecine.....	13
Faculté des Arts.....	15
Elèves et étudiants durant l'année 1871-72.....	17
Faculté de Théologie.....	17
Faculté de Droit.....	18
Faculté de Médecine.....	18
Faculté des Arts.....	20
Gradués de l'Université Laval, depuis sa fondation jusqu'à juillet 1872.....	23
Bacheliers.....	23
Maîtres ou Licenciés.....	29
Docteurs.....	31
Prix Morrin.....	32
Prix Sewell.....	32
Collèges affiliés.....	33
Grands Séminaires affiliés.....	33
Cours des facultés durant l'année 1872-73.....	34
Cours de la faculté de Théologie.....	34
Cours de la faculté de Droit.....	35
Cours de la faculté de Médecine.....	36
Cours de la faculté des Arts.....	38
Ordre suivant lequel les cours doivent être suivis.....	40
L'Université Laval.....	41
Organisation de l'enseignement.....	41
Faculté de Théologie.....	42
Faculté de Droit.....	44
Faculté de Médecine.....	44
Enseignement.....	44
Degrés en Médecine.....	47
Prix dans la faculté de Médecine.....	48
Affiliation au Collège Royal des Chirurgiens de Londres.....	48
Faculté des Arts.....	48
Enseignement.....	48
Degrés dans la faculté des Arts.....	51
Matières des épreuves du Baccalauréat en juillet 1872.....	52
Prix dans la faculté des Arts.....	56

Bibliothèque	57
Discipline.....	57
Dispositions générales.....	57
Conduite à l'Université.....	58
Règlement du Pensionnat.....	59
Déboursés que les élèves ont à faire, année 1872-73.....	62
Pension au Pensionnat.....	62
Cours privés de la faculté des Arts.....	62
Cours de Droit.....	62
Cours de Médecine	63
Prix des Diplômes.....	63
—	
Séminaire de Québec (1871-72).....	iii
Grand Séminaire.....	iv
Petit Séminaire.....	vi
Elèves du Petit Séminaire.....	viii
Distribution des prix au Petit Séminaire.....	xvii
Collège de Notre-Dame de Lévis.....	xxiv